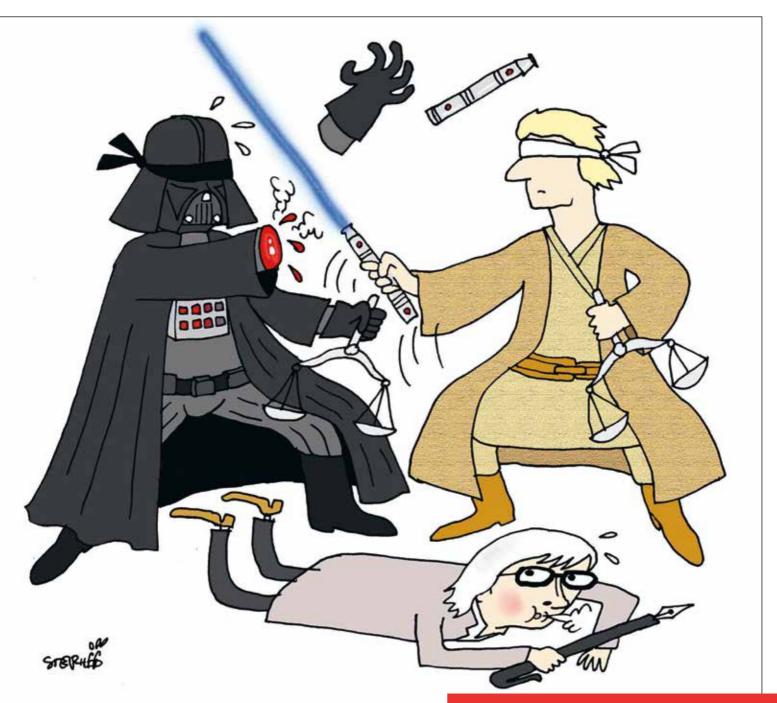
N° 05 | 2013 | Fr. 12.–

DIT() +KLARTEXT

LE MAGAZINE DES MÉDIAS



Lucie, Marie, Adeline

Règles éthiques à l'épreuve de la technologie.

Evasion fiscale en France

Banquier mythomane, médias naïfs.

Les leçons de l'affaire Rocchi

Enquête à Neuchâtel - L'interview de l'avocat Yves Burnand - Comment protéger ses sources? Réactions outre-Sarine.



Publication

Der Schweizer Preis für Lokaljournalismus Le Prix suisse pour le journalisme local Il Premio svizzero per il giornalismo locale Print • Online • TV • Radio

Der Schweizer Preis für Pressefotografie Le Prix suisse pour la photographie de presse Il Premio svizzero per la fotografia giornalistica **Swiss Press Photo**

La fondation La Fondation Reinhardt • von Graffenried a pour but l'attribution de prix pour la promotion et le soutien du journalisme suisse local dans les médias imprimés et électroniques.

Le prix Le Prix suisse pour le journalisme local Print · Online · TV · Radio s'adresse exclusivement aux professionnels des médias ayant réalisé des prestations remarquables dans le journalisme local en allemand, français, italien ou romanche.

> Le Prix suisse pour la photographie de presse Swiss Press Photo s'adresse aux photographes employés ou indépendants ainsi qu'aux équipes de photographes ayant publié une photo unique ou une série de photos dans un organe de presse suisse.

Total des prix : CHF 110 000.-Prix par média: CHF 20000.-Prix par catégorie de photo: CHF 2000.-

Un gagnant sera désigné parmi les articles nominés.

Les travaux Peuvent être remis tous les articles journalistiques ayant été publiés ou diffusés dans la presse, à la radio, la TV ou online. Ces articles peuvent concerner tous les domaines et provenir de toutes les régions du pays. Ils doivent correspondre, dans leur contenu, au genre du journalisme local, présenter un lien direct avec la réalité et avoir été publiés dans l'une des quatre langues nationales du pays (A, F, I, R).

> Les photos de presse de tout type sont admises (actualité, sport, art, sciences, quotidien, nature, etc.), photos uniques ou une série de photos, noir/blanc ou en couleurs.

La période d'évaluation

Seront évalués les travaux ayant été publiés ou diffusés sous une forme inchangée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année correspondante du concours.

Dernier délai d'envoi: vendredi 10.1.2014

vendredi 25.4.2014 dans le Stadttheater, Berne

Informations complémentaires et formulaire d'inscription :

www.dermedienpreis.ch



FONDATION REINHARDT · VON GRAFFENRIED





Christian Campiche, Rédacteur en chef

Lutins sur la mer démontée

n annonçant publiquement qu'ils cherchaient un repreneur pour le "Temps", Tamedia et Ringier ont d'emblée réussi leur coup. Ils poussent les décideurs lémaniques – et même alémaniques, à en juger par les réactions outre-Sarine – à se positionner en faveur d'un journal qui revendique le rôle de porte-étendard de l'identité romande à Berne et Zurich. Au vu de cette levée de boucliers, la Comco, timide gendarme de la concurrence, osera encore moins s'opposer à une éventuelle prise de contrôle total du "Temps" par l'hégémonique Tamedia.

Remarquez, une solution moins institutionnelle est toujours possible. Rien n'empêcherait, bien sûr, tel flibustier de faire une offre et d'emporter le morceau. De gourmands lutins ne s'empressent-ils pas déjà de surgir de l'horizon sur la mer démontée, prenant un malin plaisir à poser sur la dunette, l'escopette chargée? Les outsiders décomplexés existent donc bel et bien, encore faut-il que coïncident les intérêts des uns et des autres.

Pacte sacré. Où va la presse romande, dans tout ça? La mise à l'encan du "Temps" a fait l'objet de débats à la radio et à la télévision mais elle ne suscite que très peu de commentaires dans les journaux et pour cause: parmi eux, beaucoup dépendent des mêmes propriétaires zurichois. Quant aux autres, s'ils s'abstiennent de se mouiller, c'est que leurs directions tirent à la même corde dans les négociations sur la CCT. Après la dénonciation de celle-ci en décembre 2012, un pacte sacré s'est établi entre les éditeurs pour maintenir une ligne dure face à la question des barèmes.

Dans ce climat de rapport de forces tendu à l'extrême, il n'est pas insignifiant de relever que l'une des seules voix à s'être élevée depuis la fameuse annonce relative à la vente du "Temps" n'est pas helvétique mais parisienne. Président de Ringier France et administrateur du "Temps", Jean-Clément Texier n'entre pas en matière dans "24 Heures" sur la manière de communiquer de

"Les flibustiers posent sur la dunette"

Tamedia et Ringier, on s'en doutait bien, par contre il tente d'exprimer une vision. Et son regard ne s'aventure pas au-delà d'un espace-temps impalpable: "Sous peu il y aura moins d'acteurs et le client sera amené à payer beaucoup plus". Déclinées thématiquement, les marques permettront à l'éditeur de "lancer aussi bien un magasin qu'un service d'e-commerce." Bref la valeur ajoutée des acteurs de demain se situerait dans le consumérisme.

Succession de cycles. Grandeurs et décadences du journalisme. Il faut relire la fresque "Médias et journalistes de la République" de Marc Martin, ouvrage réédité en 1997 aux éditions Odile Jacob, pour juger à sa juste dimension l'accélération de l'histoire que nous vivons ces jours-ci. En proie à une continuelle succession de cycles, la presse vit des hauts et des bas en fonction des arythmies de sa pompe à liberté, la santé de la démocratie.



N° 05, octobre 2013

Editeurs:

Verein EDITO+KLARTEXT, Bâle Magazine bimestriel Tirage: 10 923 Expl. d+f; ISSN 1663-4802 Adresse de la rédaction: EDITO f. rue du Petit-Chêne 25

1003 Lausanne tél. 079 670 62 64, redaction@edito-online.ch

Christian Campiche, rédacteur en chef. de l'édition en français. christian.campiche@edito-online.ch

Philipp Cueni, rédacteur en chef de l'édition en allemand, philipp.cueni@edito-online.ch Helen Brügger, rédactrice helen.bruegger@edito-online.ch Bettina Büsser, rédactrice bettina.buesser@edito-online.ch

Production:

bachmann medien ag Thiersteinerallee 17 4053 Bâle, tél. 061 534 10 84 verlag@edito-online.ch www.bachmannmedien.ch Layout: Petra Geissmann

Publicité:

Paradiesstrasse 2, 8802 Kilchberg tél. 044 533 03 35 fax 044 533 03 39 www.zbindenmedien.ch info@zbindenmedien.ch Stefan Hostettler, tél. 043 321 28 78 stefan.hostettler@zhindenmedien.ch

Abonnements:

abo@EDITO-online.ch Abonnement annuel: Fr. 65.-Abonnement à l'étranger: Fr. 85.-Impression:

Unionsdruckerei Schaffhausen

www.edito.ch Edité par les associations professionnelles







Syndicat des médias et de la communication







8>Au lendemain de l'affaire Rocchi, comment se porte la liberté d'expression en Suisse? L'avocat lausannois Yves Burnand répond aux questions d' "EDITO+KLARTEXT".

18>La couverture médiatique de certaines affaires montre que l'accélération technologique remet en cause les règles usuelles d'éthique. Notre analyse.

ACTUALITÉ

Les lecons de l'affaire Rocchi

Enquête à Neuchâtel – L'interview d'Yves Burnand – Réactions outre-Sarine.

- Elle dédie son prix aux grévistes, il défie la police Honneur aux braves Claude Grimm et Klaus Rózsa.
- Lucie, Marie, Adeline, l'épreuve de l'immédiateté L'accélération technologique remet en cause les règles usuelles d'éthique.
- "J'ai passé ma vie à examiner les accusés" Pierrette Blanc commente le métier de chroniqueur judiciaire.
- Ports francs, attention, zone "sensible" Enquête dans l'une des zones les plus secrètes de la Suisse.

L'AIR DU LARGE

La chaîne publique d'un Etat fantôme

En Abkhazie, la télévision joue un rôle central dans une société marquée par la guerre.

Banquier mythomane et médias naïfs Comment la presse a gobé les salades de Pierre Condamin-Gerbier.

SERVICES

Le critique de cinéma sur la corde raide

Déchiffrage d'un métier où l'équilibrisme est à la règle.

Lettre ouverte à...

Cher Pierre Steulet

Félicitations! Il y a trente ans, les premières radios locales, autorisées par une concession fédérale, ont commencé à émettre en Suisse. Vous étiez parmi les pionniers radio et vous avez lancé Fréquence Jura depuis Delémont quelques mois plus tard, en février 1984. C'était une coopérative, cela allait de soi. Aujourd'hui, vous dirigez un petit empire radiophonique, qui s'étend de Delémont à Moutier jusqu'à Neuchâtel.

La question jurassienne, sur laquelle les Jurassiens du Nord et du Sud s'apprêtent à voter une nouvelle fois d'ici peu, vous a occupé dès vos premières émissions, puisque les ondes de Fréquence Jura ont débordé quelque peu côté Jura bernois. Ce qui n'était pas du goût du groupe Sanglier et de certains élus bernois. Les Jurassiens par contre ont soutenu votre radio, ils l'ont même littéralement plébiscitée en termes d'audience. Quatre ans après vos débuts, elle a atteint 79 pour cent. La force de l'identité jurassienne a certainement contribué à ce succès.

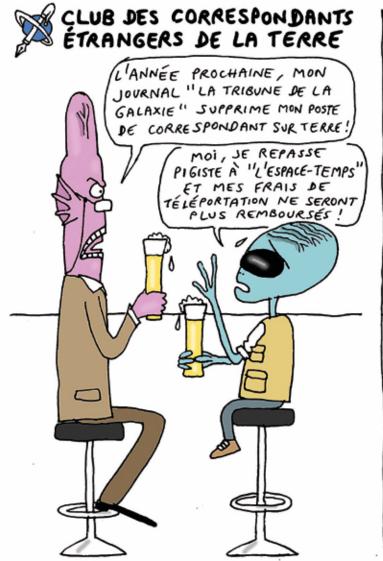
Mais votre chef-d'œuvre est probablement ailleurs. Après avoir repêché la radio cantonale neuchâteloise, vous avez sauvé du naufrage Radio Jura Bernois, malgré les adversaires acharnés qui soupçonnaient ce Jurassien venu du nord vouloir prêcher la bonne parole aux loyalistes bernois récalcitrants. Vous n'avez pas l'âme prêcheuse, et vous avez préféré que vos stations gardent leurs identités réciproques. Car vous avez compris que le vrai défi est de résister aux grandes chaînes commerciales françaises, en défendant un paysage médiatique de proximité, diversifié et respectueux des citoyens.

Ne passons pas sous silence le seul grand échec de votre carrière. Vous n'avez pas pu réaliser votre rêve d'une télé régionale. Et vos radios ont suivi la tendance générale à la dépolitisation. Même si elles ne sont pas devenues aussi commerciales que beaucoup d'autres, les observateurs avertis se plaignent d'un manque de débat politique certain.

Vous n'aimez pas qu'on vous pousse dans les orties, selon une expression qui vous est chère. Nous voudrions pourtant vous offrir, pour votre ténacité, votre entrain et vos coups de gueule, un grand bouquet d'orties. C'est une mauvaise herbe qui pique, mais qui a plein de vertus et qui est excellente pour la santé. Longue vie à vous et à vos radios!

Avec nos salutations les meilleures, EDITO+KLARTEXT







Publicité

werbe-spots.ch

THE COVER MEDIA®

TCM PRODUCTIONS®

THE POS MEDIA®

TCM SERVICE®

THE COVER MEDIA AG | Güterstrasse 143 | 4053 Basel | phone +41 61 366 92 92 | www.covermedia.ch

05 | 2013 EDITO+KLARTEXT 5 4 EDITO+KLARTEXT 05 | 2013



L'Université de Neuchâtel piégée par son mutisme

La récente perquisition chez Ludovic Rocchi renforce la crédibilité du journalisme d'investigation. Par Philippe Chopard

a risée de toute la Suisse! C'est ainsi qu'un député PLR au Grand Conseil neuchâtelois a qualifié son canton en 2010, lors de l'éclatement de l'affaire Hainard. Une fois celle-ci résolue, un professeur de l'Université a pris le relais en tentant de faire donner dès fin juillet dernier un méchant coup de canif dans le journalisme d'investigation. Terreau fertile des enquêteurs des médias, le canton de Neuchâtel en a failli trébucher. Sa justice a eu recours le 13 août à la perquisition chez Ludovic Rocchi, utilisant un procédé que le Tribunal cantonal neuchâtelois a désavoué après coup et dont la proportion a indigné les médias, nationaux et internationaux.

Ceux-ci ont oublié leurs rivalités pour afficher un front uni. Le procureur général neuchâtelois, qui a légitimement couvert ses collaborateurs, a taxé cette réaction de corporatiste. Toutefois, certains députés et cela est suffisamment rare pour être signalé – ont défendu le travail de la presse et salué l'issue judiciaire de cette perquisition.

Longue série. Cette affaire de plagiat présumé à la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel est grave. Elle s'inscrit dans une suite de dysfonctionnements constatés depuis 2010. En automne de cette année, prétextant une restructuration de ses services administratifs, l'Université licencie son directeur financier. Ce dernier prend ses dossiers et va les déposer sur le bureau du Conseil d'Etat, dénonçant divers dysfonctionnements à la Faculté des sciences. L'audit commandé par le gouvernement révèle une utilisation abusive des ressources financières mises à la disposition de la Faculté. Ludovic Rocchi est tou-



La polémique autour de L'Université de Neuchâtel n'empêche pas les médias, les juges, les procureurs et les avocats régulièrement

jours dans les parages. Toutefois, il n'est pas le seul à mettre le doigt là où ça fait mal. Les quotidiens neuchâtelois contournent également le silence affiché par le rectorat pour révéler avant la fin de l'audit une longue série de pratiques litigieuses, comme la construction d'une serre inoccupée pour un montant de 300 000 francs.

"Parlez de l'Université aussi en bien", avait lancé le président du Conseil de l'Université de Neuchâtel, Dick Marty, aux journalistes venus s'enquérir du contenu de l'audit en mars 2011. Ludovic Rocchi s'était alors fait vertement rabrouer par le procureur tessinois à propos d'une autre affaire – révélée par le "Matin" et le "Courrier" – concernant cette fois la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Un étudiant dépose une plainte pénale pour diffamation contre son professeur et la dovenne de l'époque, après s'être vu refuser son travail de master pour des raisons qu'il jugeait injustifiées et injustifiables. Le procès a lieu en 2012, et conclut à un arrangement livré sous forme écrite. Les médias ne le publient pas, mais il s'avère que l'étudiant obtient gain de cause.

Sanction? Le "Matin" s'est donc demandé en août dernier si la justice neuchâteloise a voulu sanctionner Ludovic Rocchi en opérant cette perquisition. Le procureur général Pierre Aubert a confirmé le 12 septembre dernier à la RTS avoir "voulu vérifier si les informations révélées n'avaient pas été obtenues de manière illégale, à la lumière des

conditions régissant le secret de fonction". Ni la justice ni l'Université n'ont fait pression sur les quotidiens neuchâtelois à propos de cette affaire de plagiat "par négligence". Toutefois, les rapports entre presse et justice sont aussi pimentés dans le canton de Neuchâtel qu'ailleurs, même si les incidents entre eux sont très rares. Les médias, les juges, les procureurs et les avocats se parlent régulièrement en tête à tête.

Ainsi l'Association neuchâteloise des journalistes (ANJ) a-t-elle organisé ces trois dernières années deux rencontres pour évoquer l'application du nouveau code de procédure pénale. Dans l'affaire Hainard, les deux avocats chargés de la défense d'une requérante d'asile déboutée ont publié en juin 2010 une tribune libre dans le "Temps" pour dénoncer les pratiques policières de l'ancien conseiller d'Etat. Le bâtonnier neuchâtelois a eu beau intimer à sa profession de ne plus s'exprimer dans la presse, les deux avocats n'ont pas regretté une minute leur texte.

Par ailleurs, et c'est là tout le problème de l'Université de Neuchâtel face à la curiosité médiatique, la rectrice et ses adjoints sont des taiseux. En réaction à ce silence, les députés neuchâtelois ont manifesté leur intention de participer plus activement au contrôle de l'alma mater neuchâteloise et de ses choix. En particulier, le socialiste Matthieu Béguelin a dénoncé en septembre dernier la "rétention d'information" du rectorat en ce qui concerne la prochaine fermeture de la Faculté de théologie. Même la conseillère d'Etat en charge de l'Université, la socialiste Monika Maire-Hefti, voit son action et sa fermeté affichée se heurter au bunker de l'alma mater neuchâteloise.

Le député socialiste Jacques Hainard, en sa qualité de professeur honoraire, s'irrite de ce manque de communication. Tout en se montrant assez piquant face au constat de "plagiat par négligence" reconnu par l'enquête administrative diligentée par le Conseil d'Etat neuchâtelois auprès de la Faculté des sciences économiques. "Si je confie la rédaction d'un livre à une tierce personne, je jette au moins un coup d'œil à son travail après", ironisait-il au début sep-

tembre. "Plus sérieusement, ajoutait-il alors, il y a des dysfonctionnements à tous les étages, et cela remet en question l'avenir d'une institution autonomisée comme l'Université." Le "Matin" persiste en se demandant pourquoi les autorités universitaires et leur organe de surveillance tardent autant à prendre leurs responsabilités. Avant de céder sa place cet automne, le président du Conseil de l'Université, Dick Marty, concède à fin septembre dernier au "Temps" avoir aussi été surpris par cette lenteur, tout en marquant son "écœurement devant l'acharnement des médias".

Etat de droit. Les étudiants ont aussi demandé que le professeur visé par cette accusation de plagiat soit sanctionné. Pour d'autres motifs que ceux invoqués dans cette affaire de plagiat, le rectorat leur a emboîté le pas auprès de l'autorité de surveillance – en l'occurrence le Conseil d'Etatquelques jours après, tout en ayant encore le soutien de ce dernier.

Mais pour combien de temps? En février 2007, le gouvernement neuchâtelois n'avait pas hésité à licencier aux aurores le recteur de l'époque, pour grave divergence de vues sur l'avenir de l'Institut de microtechnique... Aujourd'hui, l'autorité de surveillance de l'alma mater souhaite refondre les textes législatifs pour redéfinir l'échelle des responsabilités.

Le journalisme d'investigation a encore de l'avenir auprès des taiseux, si tant est que le tourbillon du suivi de l'actualité lui laisse le temps nécessaire à fouiner, notamment sous les lambris de la République princière neuchâteloise. Quitte à plomber le climat ambiant, mais son action ne peut que mettre de l'huile dans les rouages démocratiques. En déclarant contraire au droit le zèle du procureur dans la perquisition chez Ludovic Rocchi, le Tribunal cantonal neuchâtelois n'a pas que remis à l'ordre l'un de ses magistrats. Comme l'a indiqué la présidente du Parti socialiste Silvia Locatelli sur les réseaux sociaux, il a renforcé l'Etat de droit.

Philippe Chopard est journaliste indépendant.



Dick Marty: le président du Conseil de l'Université a marqué son "écœurement devant l'acharnement des médias".

Terrain trop miné

Laurent Kurth, président du Conseil d'Etat neuchâtelois, souhaite avec ses quatre collègues redéfinir les contours et la manière de la communication gouvernementale, malmenée ces quatre dernières années par les affaires et les fuites. "Nous nous sommes donné un an avant de faire le point", indique-t-il. Les fuites, notamment sur la question controversée des hôpitaux, ont également crispé le bureau du Grand Conseil neuchâtelois, appelé à se prononcer ce printemps sur la candidature infructueuse de plusieurs journalistes au chômage à des postes d'assistant parlementaire. La manière de communiquer du Château de Neuchâtel s'est aussi invitée de manière critique dans les débats parlementaires, à l'appui d'un rapport consacré à la cohésion du canton. Durant la législature précédente, les rapports entre le pouvoir politique et la presse ont été en dents de scie. Conflictuels durant l'affaire Hainard, et aussi réguliers, voire même trop fréquents, suivant les pratiques des conseillers d'Etat en place. Avec des résultats mitigés dans un contexte de crise permanente des institutions. PHC



"La justice neuchâteloise a bien fonctionné"

Comment juger de la liberté de la presse en Suisse après la perquisition au domicile du journaliste Ludovic Rocchi? Le point avec l'avocat lausannois Yves Burnand. Propos recueillis par Christian Campiche

EDITO+KLARTEXT: A brûle-pourpoint, comment va la liberté de la presse?

Yves Burnand: Je répondrai à votre question en me référant seulement à mon expérience de défenseur des journalistes devant la justice pénale, civile et le cas échéant administrative. La situation n'est pas la même dans tous les cantons. Dans le canton de Vaud, où j'interviens le plus souvent, j'ai, sans tomber dans l'angélisme, le sentiment que les juges sont sincèrement sensibles à la liberté de la presse; ils reconnaissent l'importance et les exigences de la mission d'information des journalistes; ils respectent le secret des sources; comme le leur prescrit le Code civil, ils n'ordonnent des mesures provisionnelles à l'encontre de médias qu'avec une extrême réserve; très récemment, la Cour d'appel vaudoise a été la première, dans le cadre de l'affaire de la publication des enregistrements tirés du dossier pénal des conversations du personnel pénitentiaire durant la nuit de la mort de Skander Vogt, à consacrer le principe que la liberté d'expression garantie par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme pouvait empêcher l'application à un journaliste de l'article 293 du Code pénal suisse qui réprime la publication de débats officiels secrets. Dans le canton de Genève, s'agissant des affaires dont j'ai eu à connaître, la justice me paraît moins bien disposée à l'égard de la presse; à la fin des années 80, elle a été en conflit ouvert avec l'"Hebdo", qui avait publié des articles critiques à son sujet; aujourd'hui encore, elle a à mon avis la détente trop facile lorsqu'il s'agit d'ordonner des mesures préprovisionnelles ou provisionnelles contre les médias. Quant au canton de Neuchâtel, il a, dans la très récente affaire Rocchi, commencé par m'inquiéter beaucoup; vous vous souvenez sans doute que le 13 août dernier, le procureur de la Chaux-de-Fonds, avec l'appui apparemment total de son procureur général, a sous le prétexte d'une instigation ou d'une complicité à la violation du secret de fonction dont il n'avait pas le moindre indice, procédé à une incroyable perquisition au domicile privé d'un journa-

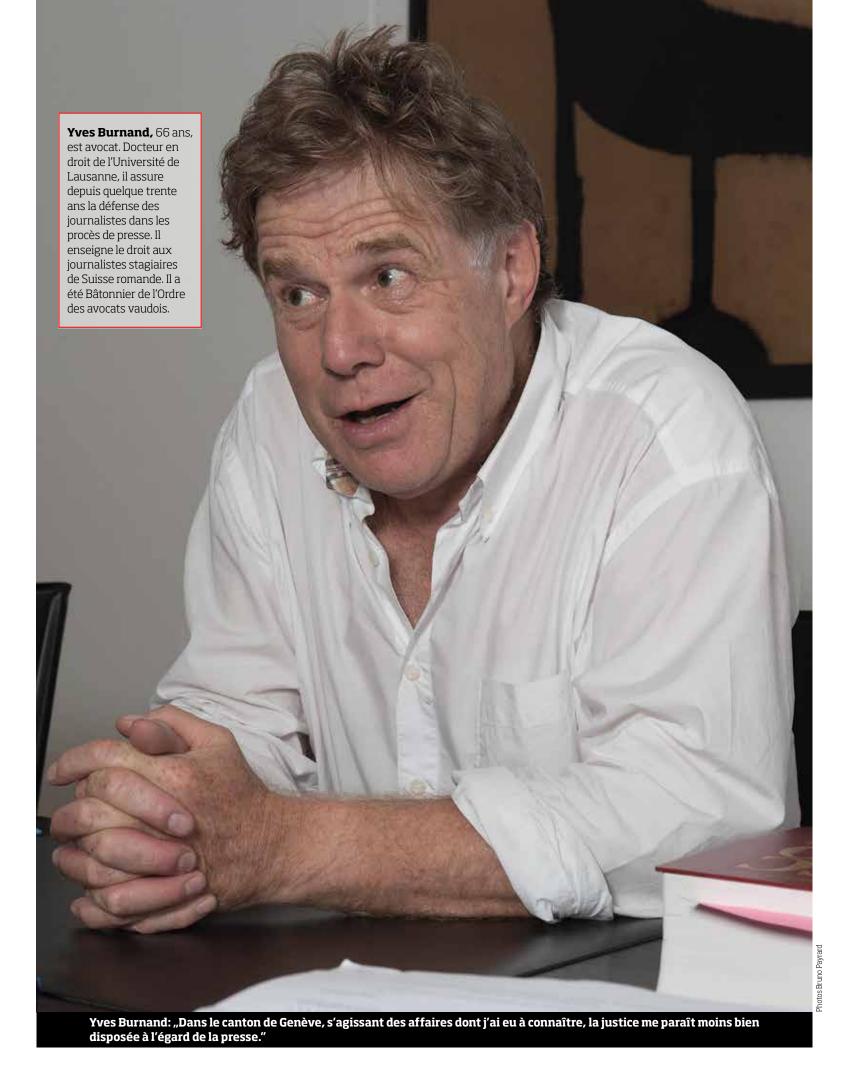
liste; mais la justice neuchâteloise a bien fonctionné: moins d'un mois plus tard, sur recours du journaliste, le Tribunal cantonal a déclaré la perquisition illicite et l'a annulée dans un arrêt contenant des considérants très sévères pour le procureur.

Au palmarès de la liberté de la presse publié par Reporters sans frontières, la Suisse recule, pourtant. Cette année, elle n'est pas dans le peloton de tête...

Prenant connaissance du rapport de Reporters sans frontières, j'ai constaté que la Suisse était effectivement passée du 8° au 14° rang sur 179 Etats du classement établi par ce rapport. J'observe cependant que la prise en considération de la liberté de la presse par la justice ne fait pas partie des critères de ce classement.

"Je garde encore l'affaire Safra en travers de la gorge."

En 1980, dans les années dorées du journalisme d'investigation en Suisse, feu le journaliste Denis Barrelet publiait son "Droit suisse des mass media", un livre basique aujourd'hui remis à jour par le professeur Stéphane Werly. Barrelet définissait la liberté de la presse comme un "fidèle baromètre du libéralisme". Qu'est-ce qui a changé depuis, en bien ou en mal? Si mes souvenirs sont bons, les années 80 ont amené un vent plus restrictif à ce niveau. Pouvezvous nous rafraîchir la mémoire?



8 EDITO+KLARTEXT 05 | 2013 EDITO+KLARTEXT 9





Chez Ludovic Rocchi, "la perquisition était d'autant plus choquante qu'elle intervenait dans une affaire d'importance très relative".

Il est exact qu'en juillet 1985 sont entrées en vigueur de nouvelles tuation de conflit entre la justice genevoise et l'"Hebdo" que j'évodispositions du Code civil, les articles 28 et suivants, qui, sous couvert de préciser la protection de la personnalité, la renforçaient considérablement: normes plus détaillées, droit de la victime au gain réalisé grâce à l'atteinte, faculté offerte à celui qui se prétend victime d'agir devant les tribunaux de son domicile, introduction de mesures provisionnelles de droit fédéral, introduction d'un droit de réponse, etc.... Ces nouvelles dispositions étaient clairement dirigées contre une presse alors vécue comme de plus en plus inquisitoriale; on a parlé à leur sujet de "loi antiBlick". Elles ont été adoptées par la quasi-unanimité des Chambres fédérales, qui ne voyaient sans doute pas d'un mauvais œil que la presse soit freinée dans son élan. Cela étant, l'honnêteté veut que je rappelle qu'à l'époque, les médias n'avaient guère combattu le projet; ils n'ont commencé à protester que lorsque celui-ci est entré en vigueur... Aux nouvelles dispositions du Code civil se sont, à l'époque, ajoutées d'autres lois réductrices de la liberté des journalistes; je pense notamment à la loi fédérale sur la protection des données et à l'extension à la presse de la loi fédérale sur la concurrence déloyale. Mais, durant ces dernières décennies, le législateur a aussi eu le souci de fortifier la liberté de la presse, notamment en consacrant formellement le principe d'une liberté des médias audio-visuels, en autorisant les radios et télévisions locales et en garantissant le secret rédactionnel; l'article 293 du Code pénal réprimant la publication de débats officiels secrets devrait en outre être bientôt supprimé.

La presse a-t-elle été piégée, d'une certaine manière? A la fin des années 80, l'affaire Safra, du nom du banquier genevois qui a gagné un procès en diffamation contre l'"Hebdo", a révélé un tournant: perdant leur immunité, les journalistes tombaient de haut.

L'affaire Safra relevait du droit pénal et non du droit civil. Elle s'est plaidée devant le Tribunal de police de Genève en plein dans la si-

quais il y a un instant. Je garde encore cette affaire en travers de la gorge: c'est la seule fois de ma vie d'avocat que j'ai vu des journalistes condamnés à des peines privatives de liberté (avec sursis) à raison d'une accusation de diffamation.

Aujourd'hui, c'est l'affaire Rocchi qui fait la une dans un contexte sensiblement différent. La décision du procureur de Neuchâtel de perquisitionner au domicile du journaliste a été pointée du doigt en Suisse et à l'étranger.

Je vous l'ai dit, cet événement m'a sur le moment beaucoup inquiété. Mais heureusement le Tribunal cantonal neuchâtelois a remis les choses en place avec autant de rapidité que de vigueur.

Quel a été votre premier réflexe lorsque vous avez entendu la nouvelle de la perquisition?

Je suis tombé du ciel. Pour moi c'était une première, à tout le moins depuis l'entrée en vigueur en l'an 2000 de la disposition constitutionnelle protégeant formellement le secret rédactionnel des journalistes. La perquisition était d'autant plus choquante qu'elle intervenait dans une affaire d'importance très relative.

Les réactions des médias dans cette affaire vous ont-elles semblé

Sans doute. Comme le dit la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, la protection des sources est la pierre angulaire de la liberté de la presse. Y porter atteinte, c'est s'en prendre à la substance de cette liberté, dont l'importance pour la démocratie est unanimement admise.

Mais l'affaire n'est pas terminée.

Non. En premier lieu, même si sa voie est étroite, le procureur peut recourir au Tribunal fédéral contre l'arrêt cantonal neuchâtelois. En second lieu, le débat autour de la perquisition ne constitue

qu'un incident de l'affaire; celle-ci se poursuivra de toute façon sur le fond; et le système de notre Code de procédure pénale veut qu'elle continue d'être instruite, à charge et à décharge, par le même procureur, à qui nous n'avons d'autre choix que de faire confiance.

Le procureur pourrait changer de comportement?

S'il a été sévère à l'égard de la décision prise par le procureur d'ordonner une perquisition, le Tribunal cantonal n'a retenu contre lui qu'une erreur d'appréciation, mais pas une prévention à l'encontre du journaliste. Dans ces conditions, il n'y avait en l'état pas de motif de demander sa récusation. Nous demeurerons toutefois vigilants.

Vous avez connu beaucoup d'affaires de presse. Certaines vous ont choqué davantage que d'autres, j'imagine.

Je vous ai dit avoir été choqué par le jugement rendu dans l'affaire Safra. Pour les autres affaires, pénales et civiles, que j'ai plaidées, si j'ai pu être choqué par des jugements de première instance, je ne me souviens pas de cas dans lesquels l'iniquité du jugement initial n'ait pas été corrigée par l'instance supérieure. Il faut dire que, si je fais le bilan de mes quelque trente ans de défense des médias, les cas que j'ai vécus de condamnation par des tribunaux de journalistes à des sanctions pénales ou à des dommages-intérêts civils ont été très rares. La plupart des procès se sont soldés par des libérations ou alors, parfois, par des transactions entraînant le retrait des plaintes pénales déposées.

Il n'en reste pas moins que le journaliste à qui l'on intente un procès, qu'il soit civil ou pénal, sort rarement indemne de l'aventure. Parfois, il est même cassé face à la démesure de certaines prétentions pécuniaires.

Il est incontestable que pour le journaliste, les procédures multiples dont il peut être l'objet à raison d'un unique article de presse

ou d'une unique émission – plainte pénale, prétentions civiles en dommages-intérêts, requête de mesures provisionnelles, demande de droit de réponse, procédure administrative pour ce qui est des médias audio-visuels, parfois, procédure devant le Conseil suisse de la presse – sont difficiles à vivre. Elles l'inquiètent – il n'est jamais agréable d'avoir à répondre aux questions d'un procureur dont l'intervention peut conduire à une sanction pénale, nécessairement vécue comme infamante; il n'est jamais agréable non plus d'avoir à répondre à l'égard de son éditeur de prétentions civiles qui peuvent se chiffrer par dizaines et même par centaines de milliers de francs; elles sont chronophages – la constitution du dossier, les séances de préparation, les audiences d'instruction et de jugement prennent beaucoup de temps et d'énergie; elles sont chères – les frais de procédure et d'avocats, que l'éditeur prend généralement en charge, sont élevés même dans les cas où le journaliste est en fin de compte libéré. Face à la pression qui en résulte, le journaliste doit être solide pour conserver sa créativité, son énergie et son indépendance. Certains le savent qui menacent la presse de procédures dans le seul but de l'intimider ou qui n'ouvrent des procès que pour l'affaiblir.

Et en abusent aussi... Ces pressions favorisent l'autocensure des journalistes. Dans le journalisme économique, on pèse chaque mot. Le journaliste économique est certainement le plus exposé sur le plan financier. En général, les articles de presse ne peuvent donner lieu qu'à des prétentions civiles en réparation du tort moral, prétentions dont le montant ne saurait guère, selon la jurisprudence rendue en la matière, excéder quelques milliers de francs. En matière d'articles économiques ou d'articles portant sur des sujets de consommation, il en va différemment: les prétentions civiles se calculent en termes de dommage matériel, ce qui peut représenter des montants considérables. Je me souviens d'une affaire dans laquelle une entreprise réclamait à un journal le million de francs

qu'expertise en main elle prétendait avoir perdu du fait de la pu-

Publicité



HIRSLANDEN

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS CONCERNANT L'UNE DE NOS 14 CLINIQUES?

NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR D'Y RÉPONDRE:

medien@hirslanden.ch ou 044 388 75 85

Dr Peter Werder, Chef du département Communication d'entreprise, Seefeldstrasse 214, 8008 Zurich, www.hirslanden.ch



KUONI CORPORATE COMMUNICATIONS

Tous voyagent - nous restons là pour vous.

T O44 277 43 63 · COMMUNICATIONS@KUONI.CH · WWW.KUONI.COM



Renseignez-vous avant de comparer des pommes bio avec des poires bio!

Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions autour du bio. Tél. 061 204 66 66, e-mail bio@bio-suisse.ch ou www.bio-suisse.ch

Bourgeon Bio. Le goût du vrai. BIOSUISSE



Que ce soit un «Early Bird» ou un «Last Minute» -

nous sommes toujours là pour vous!

Service de presse Hotelplan Suisse Sägereistrasse 20, 8152 Glattbrugg, tél. 043 211 83 48 prisca.huguenin@hotelplan.com, www.hotelplan-suisse.ch





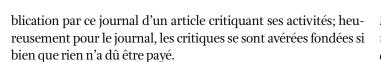












Quelqu'un qui aurait pu vous en dire quelque chose était feue Catherine Wahli, l'égérie des consommateurs à la Télévision romande.

Catherine Wahli, que j'ai défendue dans tous ses procès dans le canton de Vaud, était très exposée. Précurseur des journalistes de consommation, courageuse, jouissant d'un très grand succès auprès des téléspectateurs, elle ne craignait pas de s'en prendre aux puissants. Elle apparaissait ainsi dans bien des milieux économiques comme la femme à abattre. Pourtant, jusqu'à son départ, elle a pu proclamer urbi et orbi qu'elle avait gagné tous ses procès, ce qui me faisait évidemment une excellente publicité de même qu'aux avocats qui la défendaient dans ses affaires genevoises. De fait, le mérite n'en revenait qu'à elle: elle préparait ses émissions avec tant de rigueur et de soin qu'elle a à chaque fois triomphé de ses adversaires.

"J'ai connu des journalistes très affectés par des procédures."

Sous leurs airs de baroudeurs, les journalistes sont souvent des êtres sensibles. Ils se rendent compte qu'en face d'eux il y a des moyens considérables, susceptibles d'être mis en œuvre au moindre prétexte. La vie du journaliste peut facilement basculer après la publication d'un article dérangeant.

J'ai effectivement connu des journalistes très affectés par des procédures, au point même qu'ils ont pu avoir envie de céder sur tout pour en finir. Je suis cependant toujours parvenu à les rassurer: une procédure n'est pas la fin du monde; même si les risques encourus et les frais exposés ne les enchantent guère, les éditeurs et les rédacteurs en chef soutiennent en général pleinement leurs journalistes; les commandements de payer qu'il arrive à ces derniers de se voir notifier sont, dès qu'opposition leur a été faite, sans effets, à tout le moins sur le plan juridique.

Il arrive pourtant que des procès peuvent avoir une importance sur le comportement de l'éditeur ou du rédacteur en chef par rapport au journaliste attaqué.

Certes, comme je viens de le dire, l'éditeur ou le rédacteur en chef ne se réjouissent pas plus que le journaliste des procès engagés. Parfois, ils l'exhortent à faire désormais montre de plus de prudence, ce qui est évidemment de nature à émousser ses griffes. Mais je n'ai jamais rencontré de cas dans lequel l'éditeur ou le rédacteur en chef se seraient désolidarisés d'un journaliste pris dans un procès; tous comprennent que le pire pour leur cause serait de ne pas faire bloc.

Dans votre peau de lecteur, d'auditeur ou de téléspectateur, avezvous l'impression que les journalistes font usage de leur liberté d'expression de manière adéquate?

DOSSIER

Parfois je me dis qu'ils auraient pu aller plus au fond des choses. Parfois, au contraire, qu'ils ont peut-être dépassé la limite. Mais je pense le plus souvent que notre presse est courageuse, et responsable.

Inconsciente parfois aussi?

Comme toute liberté, la liberté d'expression, qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas, autorise quelques débordements qui ne relèvent pas encore de l'inconscience. La Cour européenne des droits de l'homme elle-même l'admet. Mieux vaut en tout cas cela que l'inverse

On peut avoir l'impression que les journalistes ont davantage de difficulté à s'exprimer aujourd'hui qu'autrefois. Dans les rédactions existent beaucoup de tabous. Par rapport à l'autocensure et aux moyens d'y faire face, que diriez-vous d'un avocat au quotidien dans chaque rédaction?

Je sais qu'à l'étranger les éditeurs de certains grands journaux soumettent préalablement à des avocats ou à des représentants du service juridique de l'entreprise tous les articles qu'ils publient. Je ne saurais conseiller aux éditeurs suisses de les imiter. Le droit des médias n'est en effet pas si compliqué qu'un rédacteur en chef expérimenté ne puisse en général apprécier lui-même les risques d'une publication. On ne devra demander l'avis préalable d'un juriste qu'en cas de doute important. Sinon, la liberté de la presse serait en danger: par nature – et je parle aussi pour moi –, le juriste qu'une rédaction interpelle en amont de la publication d'un article est porté à un excès de prudence.

Les dérapages seront maîtrisés d'autant plus facilement que les rédacteurs développent une intuition au-delà de l'élémentaire prudence.

Oui. La décision de publier ou non un article traitant d'un sujet délicat n'est pas uniquement liée au droit. D'autres éléments doivent être pris en considération que le journaliste ressent mieux que le juriste

Un conseil que vous aimeriez donner aux journalistes, en conclusion.

Modestement, deux conseils. Le premier: rédiger les articles délicats de manière strictement factuelle, en s'assurant qu'on détient la preuve de chaque fait allégué et en s'abstenant de tout commentaire: les faits bruts tels qu'énoncés et articulés doivent suffire à faire passer le message. Mon deuxième conseil: conserver scrupuleusement le dossier des preuves – notes, documents, liste des témoins avec leurs coordonnées, etc... – pour être prêt à se défendre le moment venu, soit parfois des mois après la publication de l'article; jusqu'à la perquisition survenue dans l'affaire Rocchi, j'étais persuadé que le journaliste n'avait pas à celer ce dossier; j'en suis moins convaincu aujourd'hui.

Interview réalisée à Lausanne le 25 septembre 2013.





Que faire pour protéger ses sources?

Edito+Klartext propose quelques pistes simples et pratiques. Par Helen Brügger.

maginons que la police frappe à votre porte et vienne perquisitionner au domicile, comme c'est arrivé au journaliste Ludovic Rocchi. Que faire pour protéger vos sources, dont la police veut trouver les traces sur votre ordinateur et votre téléphone portable?

Nous avons posé la question à un spécialiste du journalisme d'enquête, Peter Johannes Meier. Il est rédacteur au magazine "Beobachter", qui fonde sa renommée sur la défense de Monsieur et Madame Toutle-Monde, victimes d'injustices vraies ou présumées. Meier est aussi membre du réseau investigativ.ch, le pendant alémanique du réseau romand swissinvestigation.net.

qu'une chose à faire", nous apprend Peter Johannes Meier: "Appeler un avocat et demander la mise sous scellés immédiate du matériel confisqué."

Prudence. Dans le cas de Rocchi, la mise sous scellés est couronnée de succès: le Tribunal cantonal neuchâtelois a ordonné la restitution du matériel confisqué. Mais la protection des sources commence bien en amont. Meier plaide pour la plus grande prudence dès les premiers contacts avec un informateur. Il conseille: utiliser toujours des adresses et des numéros privés, faire un coup de téléphone plutôt qu'envoyer un e-mail, envoyer une lettre plutôt que faire un coup de téléphone, rencontrer personnellement l'informateur plutôt qu'envoyer une lettre.

"Il est très important que les journalistes ne cherchent pas seulement à récolter l'information la plus croquante possible,

"Si la police est devant la porte, il n'y a mais qu'ils prennent leurs responsabilités auprès de leur informateur." Celui-ci doit être protégé, dans bien des cas vis-à-vis de lui-même: "Il y a différents types d'informateurs, beaucoup le deviennent parce qu'ils sont concernés au niveau émotionnel, et il faut les sensibiliser pour les dangers inhérents à leur démarche."

> "Stratégie de confusion". Souvent, l'enquêteur ne se rend compte de la portée d'une affaire qu'à un stade avancé de l'enquête, et il doit brouiller les pistes. Meier appelle cela la "stratégie de confusion": appeler un peu au hasard tous les postes possibles et imaginables dans l'entreprise ou le service concernés. Appeler et demander, si possible, de rappeler le journaliste: "C'est le moyen le plus sûr pour que l'information circule dans l'entreprise ou le service: ,attention, la presse s'intéresse à nous'. A partir de là, il y a beaucoup de sources possibles et la vraie source est protégée."

Röstigraben

La perquisition et la saisie des notes et des ordinateurs chez Ludovic Rocchi, journaliste au "Matin", a créé des vagues également au-delà de la barrière de Rösti: les médias suisses alémaniques en ont parlé, les associations de professionnels des médias, la Conférence des rédacteurs en chef ou le Parti Pirate suisse ont protesté contre cette atteinte à la liberté des médias et de la protection des sources. En revanche l'association des éditeurs Schweizer Medien ne s'est pas vraiment exprimée, elle a fait seulement une déclaration après la décision du Tribunal cantonal neuchâtelois jugeant illégale la perquisition chez Rocchi - la section éditoriale de l'association en a pris note avec "satisfaction".

L'association investigativ.ch a réagi avec plus de célérité: dans une lettre, investigativ.ch a protesté contre la procédure engagée par le procureur. Près de 100 personnes l'ont signée. "Cela a eu un certain poids parce que presque tous les signataires sont des professionnels", explique le directeur d'investigativ.ch, Marcel Hänggi

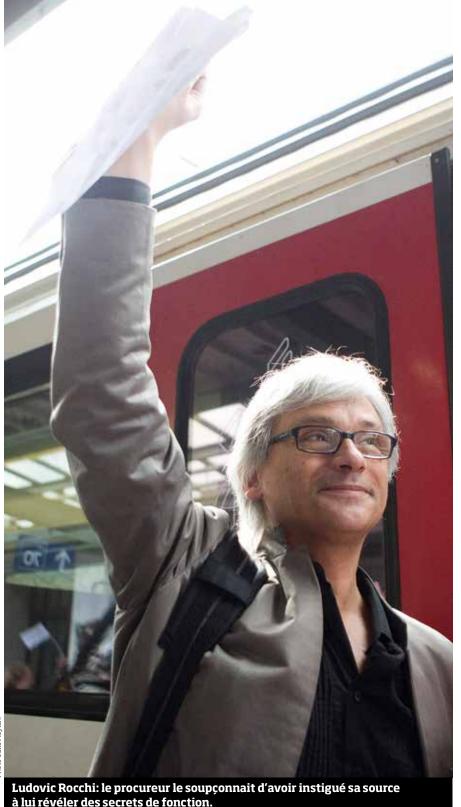
La lettre a été diffusée sur le net. Reste qu'en soi le nombre de signataires, 95, n'est pas spécialement élevé compte tenu du nombre de professionnels des médias outre-Sarine. Ceux-ci n'ont-ils pas eu

connaissance de la missive? Ou bien ne s'intéressent-ils pas à ce qui se passe en Suisse romande? Hänggi: "Bien sûr on pouvait toujours faire davantage pour permettre à d'autres personnes de signer cette lettre mais nos options sont limitées." Et si la timidité relative à des réactions s'expliquait par la localisation romande de l'affaire? "Le fossé du Rösti n'est pas moins profond dans le journalisme qu'ailleurs", soutient Hänggi. Lequel ajoute que le procureur Pierre Aubert a attendu plus d'un mois pour réagir à la lettre qui lui a été adressée. Alors que Rocchi a remercié investigativ.ch pour son engagement.

Quiconque aimerait avoir des informations de première main sur l'affaire Rocchi peut se rendre le 27 janvier prochain aux deuxièmes Journées de la recherche suisse organisées par le Centre de formation des journalistes MAZ, à Lucerne. Rocchi y sera présent et évoquera son enquête en relation avec l'affaire de plagiat à l'Université de Neuchâtel (détails sur le site maz.ch).

Bettina Büsser

Après que le Tribunal cantonal a jugé illégales les perquisitions menées chez Ludovic Rocchi, le Ministère public neuchâtelois a recouru auprès du Tribunal fédéral.



Le procureur soupçonnait Rocchi d'avoir instigué sa source à lui révéler des secrets de fonction. A partir de quel moment les contacts avec un informateur deviennent-ils une "instigation"? "Dès que le journaliste demande à l'informateur de lui fournir des documents secrets, il se trouve, en principe, en infraction", selon Meier. On peut procéder de manière plus prudente: demander à la source si elle peut prouver ses allégations. Essayer de vérifier l'infor-

mation auprès d'autres sources ou auprès de responsables officiels. Mais si l'enquêteur a besoin de preuves formelles, il doit y aller. Si la justice, par la suite, l'inquiète, il ne peut être contraint de révéler ses sources, sauf dans des cas graves qui concernent délits violents, crimes organisés ou blanchiment d'argent.

"Et même s'il était condamné! Cela ne va pas lui coûter son job, contrairement à ce que peut vivre sa source, s'il faillit à son

devoir de la protéger." Meier se souvient de deux cas ou des journalistes ont été condamnés en Suisse alémanique pour avoir refusé de révéler leurs sources. Les amendes étaient de 500 et 800 francs.

Un autre moyen efficace consiste à proposer un avocat comme intermédiaire: "Si vous avez affaire à une personne ou un groupe de personnes qui veulent dénoncer des irrégularités ou dysfonctionnements, un avocat peut se constituer leur porteparole." Ainsi, le journaliste cite l'avocat et non pas les sources."

Au "Beobachter", la rédaction a mis au point un service pour des personnes qui souhaitent contacter le magazine de manière anonyme. C'est une boîte e-mail sécurisée, précise Peter Johannes Meier: "Nous avons environ vingt à vingt-cinq messages anonymes par semaine. Bien sûr, 80 pour cent de ces messages ne sont pas intéressants du point de vue journalistique. Dans environ 20 pour cent nous procédons à des vérifications et dans 5 pour cent, il en résulte un article."

Kit de survie. Depuis les révélations sur le vaste programme de surveillance internationale du trafic Internet par les Etats-Unis, il y a des plus en plus de moyens techniques qui permettent une communication sécurisée. Le réseau investigativ.ch en propose un choix sur son site, accessible aux seuls membres du réseau. Une solution simple, mais pas cent pour cent sûre, est de créer un compte e-mail anonyme commun, par exemple sur Yahoo, et de ne communiquer que par la boîte "brouillons", sans envoyer les mails.

L'organisation Reporters sans frontières de son côté propose tout un "Kit de survie numérique" fouillé et très instructif, accessible à tous. RSF va plus loin encore en proposant des conseils pratiques à observer dans des régions à tension.

La plateforme pour "whistle-blowers" du magazine Beobachter: www.sichermelden.ch Le site investigativ.ch: www.investigativ.ch Le "Kit de survie numérique" de Reporters sans frontières: http://fr.rsf.org/comment-seproteger-contre-la-12-06-2013,44767.html Les recommandations de RSF pour partir dans un pays "Ennemi d'Internet": http://fr.rsf.org/iran-contre-la-censure-electorale-06-06-2013,44719.html



Elle dédie son prix aux grévistes

Les dirigeants du groupe hospitalier Genolier ne l'apprécient pas. Mais Claude Grimm, 44 ans, a une idée bien précise de ce qu'elle défend en tant que journaliste. Par Helen Brügger.

epuis toute petite, elle sait ce que signifie une perquisition à domicile. Son père était militant autonomiste à Delémont, et, en 1976, la famille à connu – à tort – une descente de la police bernoise. Claude Grimm se souvient: "Je suivais les policiers, leur ,interdisant' de toucher à quoi que ce soit, sans résultat bien sûr, mais après, ma mère m'a offert une poupée pour me féliciter de mon courage." Depuis ce moment, elle a choisi son camp.

Amérique latine. Avec ses articles au quotidien "Le Courrier", Claude Grimm s'est battue pendant des mois pour relater la grève de l'hôpital La Providence, donnant la parole à toutes les parties, mais aussi pour la commenter, et a fait de cette lutte un sujet de la presse nationale. Pareil pour le dossier du forage de gaz à Noiraigue dans le Val-de-Travers: c'est elle qui, en révélant en primeur le contenu d'un rapport confidentiel de l'entreprise destiné aux investisseurs, a montré du doigt l'envergure des projets de Celtique Energie sur l'Arc jurassien. Elle a ainsi indirectement permis au mouvement citoyen de récolter 10 000 signatures contre tout projet de forage dans la région.

Claude Grimm, la chevelure rebelle et le geste vif, fait ses premiers pas dans le journalisme à 28 ans. Puis elle travaille pour un réseau d'ONG en Amérique centrale, envoyée par l'organisation suisse "Eirene"; elle fait un travail de formation et d'information sur les impacts négatifs du traité de libreéchange que les Etats-Unis s'apprêtaient à canton où les "affaires" se multiplient, où le

imposer à l'Amérique centrale. Sa fille, qui a dix ans aujourd'hui, est née au Salvador.

Thomas Borer agacé. Le journalisme n'est pas un boulot alimentaire pour Claude, mais un métier pour s'engager: "Si ce n'était pas un peu prétentieux, je dirais que c'est pour me sentir utile." A "L'Express / L'Impartial", où elle entre en 2007, elle connaît, avec ses collègues, les pressions économiques, les restructurations et licenciements successifs. Elle cherche à partir et devient la correspondante neuchâteloise du "Courrier" en 2011.

Toute seule, travaillant à la maison, sans contact direct avec la rédaction située à Genève, mais en s'investissant sans compter pour ses dossiers, elle se fait rapidement un nom. Le chargé de communication de l'hôpital La Providence la traite de "menteuse" sur Facebook, parce qu'elle ne se gêne pas de contredire les versions officielles. L'hôpital ne l'invite tout simplement plus à ses conférences de presse.

Et ce n'est pas mieux parti pour Celtique Energie: "Un jour, Thomas Borer, son consultant en Suisse, a mis une fin abrupte à une conférence de presse, tant une de mes questions sur le projet de forage l'agaçait", se souvient-elle.

Quand on lui pose des questions sur sa vie et sa personne, elle fait vite diversion et parle de ses dossiers. Elle sait montrer ses crocs et poser des questions embarrassantes en haut lieu, mais quand il s'agit d'ellemême, elle est timide. Et avoue que parfois elle trouve difficile de travailler dans un Claude Grimm: "Si les journalistes Klaus Rózsa: Le Tribunal

ne peuvent plus enquêter, c'est le début de la fin."

cantonal lui a rendu finalement justice.

aus Rózsa "est un photographe de presse, résident zurichois" et "parfaitement connu, qui milite pour la econnaissance de son travail et le droit du public à l'information". C'est ainsi que le Tribunal cantonal de Zurich qualifie le photographe, dans un juge-

Beaucoup d'agents de police ne seraient sans doute pas d'accord avec cette qualification du photographe et de son travail. Pour eux, son combat pour le droit du public à l'information relève plutôt de trouble à l'ordre public et de harcèlement de policier. Klaus Rózsa, en effet, est parfaitement connu par les services de la police pour avoir, tout au long de sa carrière, photographié leurs interventions, y compris les

Tabassé. La longue histoire des "liaisons" entre la police zurichoise et le photographe, qui a aujourd'hui 60 ans, a débuté lors des révoltes des jeunes, au début des années 80, lorsque Zurich "brûlait". Klaus Rózsa est présent aux manifestations et prend des photos lors des interventions des forces de l'ordre. Celles-ci le détestent au point que quelques policiers le tabassent. Rózsa dépose plainte, les agents de police tabasseurs sont condamnés.

Klaus Rózsa, bien évidemment, n'a pas photographié que des flics. Il était – et l'est toujours – photographe de presse, il a par exemple travaillé pour les grands entretiens du magazine média "Klartext". Il

militait comme président du secteur médias du syndicat Comedia, il était membre du Conseil de fondation du Conseil suisse de la presse, président de la faîtière des syndicats zurichois ou encore membre de l'organisation "augenauf" qui se mobilise en faveur des droits de l'homme. Son sujet est la justice, est c'est ainsi qu'il s'intéresse tout naturellement au comportement de la police envers les journalistes.

Par Bettina Büsser

La police et le photographe

Arrêté ou importuné par la police à plusieurs reprises, le

photographe de presse Klaus Rózsa ne s'est jamais laissé faire.

Arrêté lors d'une manifestation en 1999, Rózsa, soutenu par son avocate et le syndicat Comedia, réussit après coup de rendre publiques les instructions réglant la conduite de la police zurichoise envers les médias. Il lui a fallu monter jusqu'au Tribunal fédéral pour y arriver.

Bilan amer d'une victoire. Ces instructions sont explicites: la police, lors d'une intervention contre des fauteurs de troubles, doit respecter le droit du public à l'information. Elle n'a pas le droit de reprocher à un photographe d'entraver l'action policière, sauf si celui-ci la dérange de manière sérieuse. En clair: La police n'a pas un droit sans limites pour écarter les journalistes, ou les arrêter pour entrave à un acte administratif.

Aujourd'hui, Klaus Rózsa tire un bilan amer de cette victoire: "Je me suis battu pour cela pendant vingt ans, mais rien n'a changé."

La preuve: en juillet 2008, Rózsa photographie une intervention policière contre de jeunes activistes qui occupent le stade du Hardturm. La police veut d'abord le renvoyer, pour le bousculer ensuite vio-

lemment au point de le blesser. Rózsa dépose une plainte contre les policiers, mais elle est classée. Par contre, une plainte déposée contre le photographe mène à la condamnation du dernier, pour entraves répétées à l'action de

> **Acquitté.** Mais Rózsa ne se laisse pas faire. Soutenu à nouveau par le syndicat syndicom – "seul, je n'aurais jamais pu payer les honoraires des avocats" –, il fait recours à la fois contre sa condamnation et le classement de la plainte contre les policiers. Et voilà: Le Tribunal fédéral décide que la plainte contre les policiers doit être instruite et qu'il ne voit pas d'un bon œil la condamnation du photographe par le Tribunal de district. C'est ainsi que le Tribunal cantonal à rendu finalement, fin août, justice à Rózsa en l'acquittant.

> la police, menaces et violences contre fonc-

tionnaires. L'amende demandée par un

Tribunal de district est de 1500 francs.

Klaus Rózsa, arrivé avec ses parents en Suisse en 1956, comme réfugié hongrois, vit aujourd'hui par moments à Budapest, il travaille comme correspondant et poursuit des projets artistiques. Il investit beaucoup de temps dans un projet du cinéaste Erich Schmid, qui tourne un film sur la vie de Rózsa. "Schmid a tourné d'autres films, comme celui sur le journaliste Peter Surava ou le policier zurichois, Meier 19', se réjouit Rózsa. Dans ses films, je retrouve mon sujet principal: la constellation ,individu contre pouvoir étatique'."

Traduction: Helen Brügger,

quotidien régional a une position dominante, où un journaliste se fait perquisitionner à domicile sur simple plainte d'un "L'affaire Ludovic Rocchi fait réfléchir. La diversité de la presse étant menacée, si en plus les journalistes ne peuvent

plus enquêter, c'est le début de la fin. Je pense que les journalistes devraient ment datant de fin août, rendant justice à Klaus Rózsa. apprendre à protéger leurs données infor-S'engager toujours davantage. Parfois elle rêve d'abandonner le devoir de réserve qu'elle s'impose en tant que journaliste, de quitter le rôle obligé d'observa-

gens et les valeurs qu'elle défend. Pourtant, elle est contente de pouvoir ébranler quelques certitudes, relativiser certaines informations, donner la parole à des gens qui plus musclées. autrement en seraient privés. "Si un jour je ne pouvais plus travailler comme cela, mon métier n'aurait plus de sens pour moi, et

Mais pour le moment, elle continue. Elle vient de recevoir le deuxième prix GHI pour sa couverture du conflit à l'hôpital La Providence. L'argent, elle l'a mis sur un compte spécial, "pour pouvoir réaliser un jour une enquête que je n'arriverais pas à financer autrement". Quant au prix, elle l'a dédié aux ex-grévistes de la Providence: "Sans ces femmes et ces hommes courageux, résistant à des pressions inimaginables, je n'aurais pas écrit mes articles et je n'aurais pas eu cette récompense. C'est à eux

j'arrêterais."

teur, pour s'engager davantage pour les



L'épreuve de la vitesse

La couverture médiatique des affaires Marie et Adeline montre que l'accélération technologique remet en cause les règles usuelles du Conseil suisse de la presse. Par André Loersch

le 13 septembre dernier, de la jeune sociothérapeute Adeline M., à Genève, a défrayé la chronique. Elle l'a même affolée, provoquant parfois un vacarme peu propice à la réflexion. A lire les comptes rendus des médias les jours suivant l'affaire, la jeune femme, portée disparue le 12 septembre après avoir quitté le centre de sociothérapie de La Pâquerette avec un détenu condamné pour viol, a subi plusieurs morts.

Selon certains, elle aurait été violée, avant d'être tuée. Selon d'autres, non. L'arme du crime aurait été, c'est au choix, un "couteau", un "couteau suisse", ou un "cure-pied servant à nettoyer les sabots des chevaux", le détenu, Fabrice A., étant censé se rendre à sa "thérapie équestre" à Bellevue.

Les détails sur la personnalité du détenu ont commencé à pleuvoir: son "expetite amie", l'ancienne compagne de son père, psychologues, juges, se sont répandus dans les médias pour décrire le comportement de ce "psychopathe" dont un ex-détenu précise qu'il "parlait souvent avec le sadique de Romont", auteur de plus d'une dizaine de meurtres dans les années 80. Par ailleurs, l'imminence des votations cantonales législatives et exécutives genevoises (6 octobre 2013) ne devait pas favoriser une atmosphère de recueillement, dans un climat émotionnellement surchargé.

Conclusions hâtives. Invitée à l'émission Forum de la Radio romande le 15 septembre, deux jours après la découverte du corps de la jeune femme, Céline Amaudruz, candidate UDC au Conseil d'Etat, commentait à chaud l'arrestation, sur la frontière germano-polonaise, de Fabrice A.: "J'espère qu'il va être interné à vie, qu'on ne va jamais laisser sortir une ordure pareille." Le

'est peu dire que le meurtre, mait toute son estime des psychologues, cette "caste singulière" qui "pense s'y retrouver là où Dieu lui-même s'est perdu", mais qui ne seraient au fond que des "psychopathes qui vivent au détriment de leurs patients". Voilà pour la sérénité du débat sur la réinsertion des criminels.

> Mais s'il est un élément qui frappe particulièrement dans cette affaire, c'est la rapidité. Rapidité des médias, non seulement à mener l'enquête sur les événements, ce qui est légitime, mais également à tirer des conclusions et parfois à précéder les institutions dans la communication d'informations fondamentales. Présenté tour à tour comme "meurtrier", "tueur", "meurtrier présumé", ou "accusé du meurtre d'Adeline", le prévenu, avant même d'avoir passé aux aveux ou d'avoir été extradé en Suisse, a déjà été condamné par la presse.

> Laquelle est également parvenue à annoncer la mort même de la jeune femme avant les organes officiels, comme le relevait la "Tribune de Genève" le 14 septembre: "La maman de la sociothérarpeute s'étonne aussi de ne pas avoir été mise au courant plus rapidement de la découverte. ,C'est mon neveu, en vacances en Italie, qui a vu l'information ce matin, sur Internet."

La presse a également précédé les autorités sur le jugement des dysfonctionnements institutionnels ayant amené au drame du 13 septembre. Ainsi, Pierre Ruetschi, rédacteur en chef de la "Tribune de Genève", dans un éditorial publié le lendemain du crime, déplorait la lenteur des autorités à analyser le fonctionnement du centre La Pâquerette, notamment après les autres cas similaires survenus en Suisse, comme l'"affaire Marie", tuée l'été dernier à Payerne. "Alors que Genève vit une crise pénitentiaire aiguë, cette question aurait dû être mise sur la table plus tôt. Car tout indique, en particulier un précédent en 2003 dans lendemain, à la même heure, un habitué de la même Pâquerette, que les autorisations l'émission, l'avocat Marc Bonnant, expri- et modalités de sortie sont traitées avec

légèreté". Le rédacteur en chef soulignait également, en forme de reproche, le silence des autorités, observé durant une conférence de presse tenue la veille. "Pierre Maudet, responsable du Département de la sécurité, dont on connaît le verbe assertif. s'est fait soudain terriblement évasif", soulignait-il: "Le silence est invoqué sans réserve. L'embarras culmine."

Pierre Maudet devait défendre son attitude dans une interview parue le 20 septembre dans le "Matin": "Le silence était juste et nécessaire. La première préoccupation a été d'arrêter le meurtrier. Il y a ensuite le temps du recueillement, lequel n'a pas été respecté, je pense aux propos indécents de certains membres de l'UDC. Et puis on ne gouverne pas sous le coup de l'émotion et sous la vindicte populaire. Des questions aiguës se posent. Elles sont légitimes."

Logiques opposées. C'est bien ce décalage qui impressionne lors d'un premier survol de l'affaire Adeline M.: ce contraste dans la vitesse, ou les vitesses, à laquelle, auxquelles opèrent les différentes institutions, le gouvernement, la justice, la police, et les médias, selon des logiques qui semblent s'opposer de plus en plus.

Impossible, au moment où "EDITO+ KLARTEXT" est mis sous presse, de tirer de conclusion définitive sur la chronologie des événements en matière d'information et de communication institutionnelle et médiatique. Etant donnée la sensibilité de l'affaire, avec le suspect toujours emprisonné en Pologne, alors qu'une commission d'enquête sur le centre de la Pâquerette a été instituée, certains services ont été priés de ne plus s'exprimer sur le sujet.

Dans les semaines à venir, lorsque les rapports auront été rendus et le silence levé, nul doute qu'un retour approfondi sur le sujet permettrait d'éclairer le rôle respectif joué désormais par les administrations et les médias dans de tels cas, qui n'ont, ces dernières années, pas été rares en Suisse.

Ce qui est moins nouveau, en revanche, ce sont les réactions suscitées dans le public par deux aspects du traitement médiatique du meurtre d'Adeline M.: la protection de la personnalité, et la présomption d'innocence, tant les règles appliquées par les médias romands semblaient parfois chaotiques et incohérentes.

"Il est bien sûr facile de revenir avec le recul, après coup, sur ces questions-là", commente pour "EDITO+KLARTEXT" Daniel Cornu, médiateur des publications Tamedia. "Dans des cas aussi complexes et émotionnels, il est impossible qu'un journal rende une copie sans faute, et qu'elle paraisse telle aux yeux de chaque lecteur." Dans l'ensemble, tant en matière de publications des noms et des visages des protagonistes, comme sur le principe de la présomption d'innocence, relève Cornu, les "rédactions romandes ont fait attention".

Etranges incohérences. Pourtant, un regard rapide sur les médias lémaniques, à l'exception du "Temps", qui a fait preuve

la forme des articles consacrés à cette affaire, révèle d'étranges incohérences. Fabrice A. est parfois présenté comme "meurtrier", ou "tueur", en première page ou dans un titre, alors qu'il n'est qu'un "meurtrier présumé" dans l'article-même. "Bien sûr, il y a eu de tels cas", souligne Daniel Cornu, mais "il ne faut pas oublier que la présomption d'innocence est en principe une responsabilité de la justice, pas des médias".

En d'autres mots, quelle que soit la présentation des faits, quelle que soit l'opinion publique du moment, il reviendra aux juges de faire la part des choses au moment du jugement, et de respecter le concept de présomption d'innocence visà-vis de Fabrice A. "De manière ordinairement mal acceptée par le public, souligne Cornu, les auteurs supposés d'infractions font également l'objet d'une protection de la personnalité, au nom de la présomption d'innocence. Ils ne devraient pas se voir attribuer crimes ou délits avant tout jugement, bien que les faits puissent dans certains cas paraître indubitables et même après des aveux."

d'une rare retenue tant sur le fond que dans couverture médiatique de ce fait, la publi-consultant et formateur.

cation des noms, prénoms, visages des protagonistes, aura également suscité l'incompréhension du public, confronté à tous les cas de figure: visage flouté, partiellement ou complètement; noms du suspect et de la victime donnés intégralement, ou alors initiales. L'incohérence d'ensemble présentée par les médias romands a d'ailleurs poussé le Conseil suisse de la presse, le 23 septembre, à rappeler les règles usuelles: "Dans un premier temps, alors que ces deux personnes étaient portées disparues, les médias ont logiquement publié leurs portraits de manière à faciliter les recherches. Une fois la victime découverte, puis l'assassin présumé appréhendé, il convenait d'appliquer les règles usuelles de la protection de la vie privée. A savoir de renoncer – à moins d'un accord explicite des intéressés – à une identification par le nom complet et par l'image."

C'est l'ensemble de ces règles, élaborées dans un contexte radicalement différent, que l'accélération technologique remet désormais en cause.

Un autre aspect controversé de la André Loersch est journaliste indépendant,





Bando di concorso

Der Schweizer Preis für Lokaljournalismus Le Prix suisse pour le journalisme local Il Premio svizzero per il giornalismo locale Print • Online • TV • Radio

Der Schweizer Preis für Pressefotografie Le Prix suisse pour la photographie de presse Il Premio svizzero per la fotografia giornalistica **Swiss Press Photo**

La Fondazione La Fondation Reinhardt • von Graffenried ha come scopo il conferimento di premi per la promozione e il sostegno del giornalismo locale svizzero, sia che utilizzi mezzi stampati sia mezzi elettronici.

Il premio Il Premio svizzero per il giornalismo locale Print · Online · TV · Radio è indirizzato esclusivamente a quegli operatori mediatici che hanno fornito prestazioni speciali nell'ambito del giornalismo locale in lingua tedesca, francese, italiana o retoromancia.

> Il Premio svizzero per la fotografia giornalistica Swiss Press Photo è indirizzato a fotografe/i assunte/i in pianta stabile, a liberi professionisti o a team di fotografi che hanno pubblicato fotografie singole o serie di fotografie in un organo di stampa svizzero.

L'ammontare del premio: CHF 110000.-Il premio per mezzo: CHF 20000.-Il premio per fotografia: CHF 2000.-

Tra i contributi designati verrà scelto un vincitore/una vincitrice.

I lavori Possono essere presentati tutti gli articoli giornalistici che sono stati pubblicati, risp. diffusi, a mezzo stampa, radio, TV od online. I lavori possono provenire da tutti i settori tematici e da tutte le regioni della Svizzera. Per quanto riguarda il contenuto, devono corrispondere al genere del giornalismo locale, avere un nesso diretto con l'attualità, essere redatti in una delle quattro lingue nazionali ed essere stati pubblicati in Svizzera.

> Sono ammesse fotografie giornalistiche di ogni tipo (attualità, sport, arte, scienza, quotidianità, natura, etc.), foto singole o serie di fotografie, in bianco & nero o a colori.

Il periodo di valutazione Saranno valutati i lavori pubblicati o diffusi in forma invariata tra il 1° gennaio e il 31 dicembre del relativo anno del concorso.

Il termine ultimo d'invio: venerdì 10.1.2014

Il conferimento dei premi: venerdì 25.4.2014 allo Stadttheater di Berna

Ulteriori informazioni / Formulario d'iscrizione sotto: www.dermedienpreis.ch



FONDATION REINHARDT · VON GRAFFENRIED



LE SENTIMENT DE CHRISTOPHE GALLAZ

Viols en abyme

Le temps passe vite. Il suscite chez les êtres de l'angoisse et subséquemment de la brutalité. L'actualité, c'est déjà de l'Histoire. La photographie, c'est déjà du souvenir. Et la presse, c'est souvent du voyeurisme à mi-chemin du terrorisme et du cynisme. Par exemple, ce microscénario fictif:

- > Vite, archiviste, l'image du Libanais qui pleure sa fillette morte en la portant dans ses bras!
- > La fillette morte n'est pas encore née, rédacteur en chef!
- > Fais-la naître, photographe, et tue-la!
- > OK, mon général!

Voilà ce qu'on a pensé face au déferlement des informations suscitées ces derniers mois par les meurtres successifs de Marie puis d'Adeline, ces deux jeunes victimes de criminels sexuels pourtant reconnus comme tels à l'occasion de précédents délits.

Je veux dire que la presse, dans le traitement de ces deux affaires-là, comme dans d'innombrables autres du même genre, a souvent suscité le sentiment qu'elle dépassait le cadre maîtrisé de son travail pour faire déborder celui-ci dans des zones suspectes au plan de l'éthique, où s'épanouissaient ses propres fantasmes de violence – pour ne pas dire de viol.

"Faire la une". C'est en effet d'une vertigineuse situation en abyme que l'on peut parler. Tout se passe parfois, dans la presse dite "populaire" et même dans celle dite "de référence", comme si elle fonctionnait davantage à la façon d'un badaud qu'à celle d'un observateur distancié. D'un badaud qui salive en espérant inconsciemment qu'il est aux manettes du processus criminel, de manière à "devancer l'événement" et "faire la une" en premier, et non d'un observateur distancié qui s'efforcerait de décrire, de comprendre et de contextualiser.

Tel est le pire effet de l'erreur éditoriale ayant voulu, dès les années 80 et toujours plus massivement depuis lors, notamment par le biais de la stupidité people, que la presse ait choisi de plaire prioritairement à ses usagers sur un mode démagogique et populiste, au lieu d'accomplir son travail en continuant de s'affirmer en imposant son propre style, sa propre intelligence, son propre savoir-faire et sa propre identité.

Fureur. Ainsi produit-elle désormais imperceptiblement la fureur inférieure du monde qui nous environne, la fureur sourde et tenace, en soubassement de la fureur explosive et spectaculaire produite ces derniers mois par les meurtriers d'Adeline et de Marie. Ce que l'intellectuel français Régis Debray nomme les "tout-puissants assassinats de la grande presse sûre de son impunité".



Christophe Gallaz est journaliste, essayiste et écrivain.

Par Médiator

Temporaire. Nos confrères et consœurs de Vigousse révèlent le 20 septembre l'histoire édifiante d'un journaliste de la Radio suisse romande qui dépend, pour son travail, de trois contrats différents: un de la RTS comme travailleur occasionnel à la RTS, deux de l'entreprise temporaire Adecco, toujours pour un travail à la RTS. Ces trois contrats cumulés, il gagne en moyenne 3000 francs par mois. Mal lui a pris de se confier, même sous anonymat, au petit satirique romand: ce même 20 septembre, Adecco lui signifie le non-renouvellement de ses deux contrats avec effet au 20 octobre. Vigousse a demandé des éclaircissements à la RTS, on lui signifie que ça n'a aucun rapport. Bien sûr.

Clients. A chaque fois que Kurt Imhof, spécialiste des médias à l'Université de Zurich, publie son rapport annuel sur la qualité de la presse, les éditeurs critiqués montent sur leurs grands chevaux. Cette fois-ci c'est au tour de Thierry Meyer, rédacteur en chef de "24 heures", de fulminer sur le "totalitarisme" des "idéologues" zurichois. Mever devrait plutôt méditer la petite phrase de **Roger de Weck**, directeur général de la SSR: "Si l'on perd des clients, dans toutes les branches on s'accorde à dire qu'il faut améliorer la qualité du produit - dans toutes les branches, sauf celle des médias...".

Seigneur. Il appartient à la race des seigneurs: Beat Weber. S'il n'en reste qu'un, il sera celuilà, l'homme qui ne vendra pas à Tamedia. Le groupe zurichois a beau avoir racheté la majorité du "Landbote", la part de 10 pour cent au capital du quotidien de Winterthour que détient encore ce sexagénaire militant au parlement de la ville de Saint-Gall dans les rangs du PS ne passera pas à Tamedia, qu'on se le dise. La logique néolibérale n'est pas dans la culture de celui qui ne veut pas se définir comme un héros mais comme un Don Quichotte. Quel petit éditeur demande à le suivre en Suisse romande?



Thierry Meyer fulmine. Beat Weber, s'il n'en reste qu'un. Donata Hopfen croit au numérique.



Syndrome. Fathi Derder ne supporte pas ces journalistes qui l'empêchent de boire sa bière avec ses potes dans les pas perdus du Palais fédéral. Quand même, quels mal élevés, ces gens! Il faudrait déposer une motion et changer la loi sur le fonctionnement des Chambres, décrète-t-il sur son blog. Ou alors établir un classement des pires journalistes du pays, renverser les rôles, quoi. Le parlementaire libéral et ancien animateur de la radio romande ne rate jamais une occasion pour s'en prendre aux médias. Lesquels demeurent étonnamment gentils à son égard en lui déroulant le tapis rouge sous forme de commentaires et autres chroniques. Le syndrome de Stockholm, quelque part.

Freemium. Des contenus en ligne soumis à un accès payant. Dans la revue "Domo", magazine d'entreprise du groupe Ringier, **Donata Hopfen**, directrice au journal de boulevard allemand "Bild", livre sa vision du "paywall" ou plutôt du modèle "freemium", le nouveau terme à la mode en Allemagne. Elle pense que les lecteurs n'hésiteront pas à ouvrir leur porte-monnaie, pour accéder à l'info numérique. Elle ne nie pas pour autant qu'il s'agit d' "un projet de longue haleine". On n'est pas sorti du tunnel.

Pour un article de fond en pleine forme.







Votre ligne de télécommunication 058 221 98 04



Swisscom SA, Group Communications & Responsibility, Media Relations, 3050 Berne Fax 058 221 81 53 — www.swisscom.ch — media@swisscom.com

SRG SSR

FAIRNESS INDÉPENDANCE

GLAUBWÜRDIGKEIT CREATIVITA



Prévention, Assurance, Réadaptation

L'information assurée

Communication d'entreprise medias@suva.ch, www.suva.ch

Suva

Tel. 026 350 37 82 Fax 026 350 36 23

Mieux qu'une assurance

suva



Pierrette Blanc tient en main l'un des ar<u>ticles</u> qu'elle a écrits en 1980 pour la "Tribune de Lausanne" (ancêtre du "Matin") sur l'affaire Belshaw.

EDITO+KLARTEXT: Quelle est la place de l'identification personnelle, de la sensibilité, pour le chroniqueur judiciaire? **Pierrette Blanc:** C'est fondamental, il me semble. Parfois j'en avais presque mauvaise conscience, mais j'ai passé ma vie à examiner les accusés. S'agissant d'affaires souvent très graves, heurtant les sentiments des gens, l'importance des premières minutes est considérable, dès le moment où celui qui va être jugé fait son entrée. L'attitude, les premiers mots prononcés, on les passe au crible immédiatement. Il faut dire que nous avions suffisamment de place à disposition, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui, même si les procès continuent à passionner l'opinion.

Quel regard portez-vous, comparativement, sur votre domaine de

Les journalistes, aujourd'hui, continuent à faire du très bon travail, mais ils n'ont souvent plus le temps ni les moyens nécessaires. J'ai vécu une période privilégiée où les salaires et les frais étaient couverts, sans que nous ayons le sentiment que tout était trop cher. Et nous étions pour la plupart des spécialistes, licenciés en droit comme dans mon cas, ou tout au moins connaisseurs de la justice et de son fonctionnement. Nous devions boucler nos articles dans les délais, évidemment, mais il n'y avait qu'une édition quotidienne à alimenter, avec parfois en prime une interview à la radio ou à la télévision.

Le commentaire peut-il aller jusqu'à influencer les juges?

Dans une faible mesure. Car il s'agit surtout d'éclairer, de présenter les thèses de l'accusation et de la défense de manière équilibrée. Nous avions une grande indépendance, davantage qu'aujourd'hui sans doute. Les mécanismes de la justice étant extrêmement complexes, les rédacteurs en chef nous laissaient carte blanche: nous pouvions mettre en exergue les éléments et considérations de



"J'ai passé ma vie à examiner les accusés"

A 78 ans, Pierrette Blanc se passionne toujours pour les grands procès et les affaires judiciaires complexes, après en avoir suivi et commenté tout au long de sa carrière. Propos recueillis par Jacques Secretan

notre choix. Et il y avait aussi la place pour l'explication des nouvelles lois, ce qui nécessite une mise à jour régulière, tout au long de sa carrière.

Des souvenirs de procès que la presse romande ne couvrirait plus de la même manière, actuellement?

Par exemple, au printemps 1990 à New York, j'ai pu suivre le procès de la veuve Marcos, en partie grâce à un congé sabbatique, c'est vrai. En 1966, l'affaire Bebawi – une femme ayant vécu à Lausanne, accusée d'avoir assassiné son amant à Rome - m'a valu de passer six semaines dans un grand hôtel de la capitale italienne. Les idées de reportage qu'on proposait étaient presque toujours acceptées!

"UN PROCÈS N'EST PAS UN MATCH DE FOOT!"

La délicate complémentarité entre médias et justice se heurte au rythme trépidant de l'information. Venue assister au procès Ségalat, en mai-juin 2012 à Renens (VD), Pierrette Blanc constata qu'une partie des journalistes ne cessaient de quitter des yeux l'audience et son déroulement pour rédiger des "tweets" sur leur portable. "Suivre une telle affaire comme un match de foot, non vraiment, ça ne va pas!", regrette-t-elle. "On ne peut pas arriver au milieu d'un procès et demander aux autres comment ça se passe", fait remarquer l'active retraitée qui recommande à tout jeune journaliste de suivre au moins un procès en tant que spectateur. Quelle que soit sa spécialité. Les rares chroniqueurs spécialisés qui restent sont particulièrement précieux, souligne-t-elle. Elle note que Fati Mansour, dans le "Temps", fut bien seule à relever que l'affaire de la Pâquerette ne peut se résumer à un drame, aussi atroce (et médiatisé) fût-il. Les nombreuses réinsertions réussies constituent une information essentielle. A contre-courant? Sans doute, car fruit d'un travail d'enquête, portant sur des années. JS



Ports francs, attention, zone "sensible"

Comment enquêter sur les ports francs? Même la Direction générale des douanes cherche à y voir plus clair. Pour les journalistes, recueillir les témoignages d', insiders" reste la meilleure solution. Par Gilles Labarthe et Sabine Geli / DATAS

révision de la loi sur les douanes, les exploitants des ports francs sont soumis à une obligation d'inventaire généralisé incluant les "marchandises sensibles": or et métaux précieux, bijoux, diamants bruts, antiquités, armes, etc.(1) Fonctionnaires et responsables des médias ont pu dès lors espérer un pas vers plus de transparence dans les activités de ces zones bénéficiant jusque là d'un régime extraterritorial – et marquées par divers scandales récents, dont un trafic d'antiquités égyptiennes (découvert en 2003) et de diamants (2005).

Cette nouvelle obligation d'inventaire allait-elle faciliter le travail des journalistes? Que nenni. Les puissants lobbies des milieux du transport, du trading et de la vente aux enchères ont fait de l'opacité un des piliers de leur business. A Genève, on en retrouvera sans peine dans les communiqués et revues professionnelles émanant des principaux acteurs concernés (transitaires, convoyeurs, marchands d'art, secteur du luxe...) défendant leurs arguments: trop de transparence réduirait à néant le "concept" même des ports francs et ferait fuir leurs clients actuels, qui risqueraient de quitter la Suisse.(2)

Un audit fédéral. L'Administration fédérale des douanes-AFD semble avoir entendu le message: à Genève, moins de 0,9 pour cent de marchandises seraient aujourd'hui physiquement contrôlées, selon des informations officielles. Difficile d'en tions effectuées depuis 2009 par l'AFD, et pratiques réelles de contrôle de marchan-

leur éventuel renforcement. Contacté à Berne, le service communication de l'AFD déclare ne pas être en mesure de donner des informations chiffrées. Un autre responsable oppose de suite le secret de fonction, et rigole: "Vous voulez faire parler un douanier? Se taire, c'est la première chose qu'on nous apprend dans notre formation!"

Ces prochains mois, les douaniers suisses vont toutefois devoir "parler": en effet, un panel de fonctionnaires liés à la Direction générale des douanes-DGD enquête en ce moment même auprès de différents offices de l'administration fédérale concernés par la traçabilité des "biens sensibles" et notamment des diamants bruts, dans le cadre du Processus de Kimberley. Leur mission est précisément d'évaluer les processus de contrôle de l'AFD auprès des ports francs et de vérifier si les inventaires sont bien appliqués.

Cet "audit" doit être publié courant 2014 par le Département fédéral des finances. Les "auditeurs" peuvent-ils nous en dire plus? Donner ne serait-ce qu'une idée de la tendance observée? Nous avons joint par téléphone une des personnes en charge du dossier. Elle s'excuse de ne pouvoir répondre à nos questions, étant liée "par un codex très strict quant à la confidentialité du rapport". Rien ne filtrera par ce biais.

Autre piste: Le canton de Genève est actionnaire majoritaire (à 86 pour cent) de la société mixte Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, qui appartient donc à l'Etat. Là encore, nouvel angle mort: les rares députés qui ont tenté des interpellations à ce sujet se sont toujours retrouvés face à un mur. Et savoir plus sur la nature exacte des inspectenter d'obtenir des informations sur les



dises aux ports francs en invoquant les lois fédérales et cantonales sur la transparence dans l'administration relève du parcours de combattant. Bref: autant aller au plus direct.

L'info à la source. Pour avoir un aperçu de pratiques en cours aux ports francs de Genève-Aéroport, rien ne vaut le témoignage de convoyeurs et transitaires. Dans les bâtiments bardés de caméras de surveillance, il faut monter à l'étage. Un premier passage sécurisé fait barrage avant d'accéder dans la zone des transitaires. Un interphone, une immense porte blindée...

Derrière, les bureaux administratifs d'une vingtaine de sociétés privées spécialisées dans les "valeurs", où les contrôles de marchandises sont enregistrés. Depuis la loi de 2009, les sociétés de transitaires utilisent un logiciel qui aide à faire un inventaire "Euro-compatible": un code précis par marchandise, une colonne pour le nom de l'entité, une autre pour nature de la valeur (diamants, or, objets luxueux en tout genre), une pour le lieu de destination – qui reste parfois vide, en attendant que soit fixée la destination finale.

Parmi les sociétés de transitaires et convoyeurs, certains noms sont bien connus, d'envergure internationale – comme Brinks; d'autres, plus modestes, comme Valimpex, Ziegler SA, Ferrari Expéditions, Sauvin Schmidt International, Véron Grauer, Aston Mills. "Vous tenez à vos trésors, nous aussi!" Tel est le slogan de Natural Le Coultre SA.

Secret, discrétion, confidentialité, sécurité... sont des impératifs au quotidien pour les professionnels chargés de récupérer, déclarer, faire transiter, dédouaner, stocker et réexpédier lesdites "marchandises sen-

sibles". Ils n'échangent jamais un mot sur la réalité de leurs pratiques. Pas seulement parce que les valeurs en jeu peuvent être colossales. Mais aussi, en raison de la concurrence: les transitaires que nous avons rencontrés avouent subir une forte pression de leur hiérarchie pour "optimiser" au maximum la trésorerie de leurs clients. Autrement dit, user de tout ce que les ports francs permettent légalement pour limiter les frais, voire... brouiller la traçabilité des produits, et plus si entente.

L'espace des ports francs permet tout à fait légalement de multiples arrangements. "Pour limiter les frais de réexpédition, on peut faire un seul carton de plusieurs marchandises reçues séparément", explique Frédéric (3), qui a déjà plus de vingt ans d'expérience dans la branche. Aux ports francs, il est aussi possible de mélanger des lots, de manipuler et de transformer la matière – quitte à en démultiplier aussi la valeur. C'est qu'il ne s'agit pas seulement d'un lieu de stockage libre de toute taxe, mais également d'un spot réputé de négociation entre vendeurs et acheteurs, qui voit affluer des clients fortunés.

Ces clients s'intéressent à des produits qui sont parfois "améliorés" sur place: un témoin évoque ainsi des pièces d'horlogerie de luxe et de bijouterie assemblées dans les entrepôts, pour un produit "fini" qui vaudra bien plus cher. Une autre source a entendu parler d'un four servant à fondre et affiner de l'or en provenance du Sénégal. Lors d'un entretien, un transitaire nous a proposé tout de go une montre de luxe, hors taxe.

Sortir "à la pièce" ce type de marchandise des ports francs, pour un client ge-

nevois ou étranger, serait un jeu d'enfant. Benoît est un transitaire expérimenté: il a déjà travaillé pour plusieurs sociétés. Il confirme: "Ce type de combines, c'est un peu la face cachée du port franc; on ne se le dit pas, mais on devine que tout le monde le fait." Par exemple? Faire passer un petit "cadeau" pour un ami, lors de la sortie des poubelles. "C'est aussi facile de livrer une montre ou des bijoux à un client dans la zone de transit de l'aéroport, côté voyageurs, poursuit Benoît. Il lui suffit de les porter sur lui, sans passer par la case dédouanement. Après, nous, ca ne nous regarde plus. A la personne d'être honnête." La taxe sur un bijou de luxe peut représenter jusqu'à 21 pour cent du montant, si la destination est la France ou la Norvège, par exemple.

Les transitaires et convoyeurs rencontrés ont-ils été confrontés à un renforcement des contrôles physiques de l'AFD ces quatre dernières années? Il semblerait que oui, surtout à l'importation. Mais Frédéric doute de l'efficacité de ces contrôles, à l'exportation: "Il est beaucoup moins fréquent. On a un contrôle une fois par mois, au mieux, et on est avertis." Une chose en particulier l'énerve: ces contrôles seraient surtout motivés selon lui par l'obligation de "faire du chiffre". "Berne a des statistiques à tenir, ils ne se basent que sur ça!"

Des allers-retours en or. Parfois, pour accélérer la cadence et contourner des difficultés d'écritures ou administratives, on passe le cap. "Il nous est arrivé, pour masquer la provenance ou la destination d'un colis qui pouvait poser problème ou nécessiter un surplus d'informations, de les remplacer par le nom de notre société. On fait

comme si on se réexpédiait la marchandise à nous-mêmes." Autre obstacle, en plus de la douane: le Bureau de contrôle des métaux précieux-BCMP, connu pour son engorgement chronique et le manque de moyens qui lui sont attribués - une situation qui a encore été dénoncée l'an dernier devant le Parlement dans une motion déposée (et rejetée) par le conseiller national Hans Kaufmann (UDC/ZH). Elle inciterait d'autant plus les transitaires à déclarer leur marchandise comme étant en réexportation, pour éviter qu'elle reste bloquée au BCMP. Ce qui expliquerait en partie le ballet continu de montres et joaillerie en or qui, à peine arrivées à Genève, sont aussitôt réexpédiées à l'étranger... pour mieux revenir en Suisse.

Dans ce tour de passe-passe, "la direction fait des affaires, on ne se le dit pas mais on en est tous sûrs", justifie William, un convoyeur travaillant pour le secteur du luxe, qui raconte une dernière anecdote:

"Il y a quelques mois, j'ai eu des soucis. J'étais chargé avec un collègue d'acheminer un carton avec des papiers qui n'étaient pas ceux utilisés d'habitude. Le traiet était très bizarre: on nous avait demandé de traverser la Suisse, de passer en Italie, puis de revenir par le tunnel du Saint Bernard pour retourner au fret à Genève-aéroport. On nous avait dit de dire qu'on livrait la marchandise à Milan. Déjà, c'était étrange. Et puis, une fois à la douane de Bardonnex, en revenant en direction du fret, on s'est fait arrêter pour un contrôle. En temps normal, on n'aurait rien eu à se reprocher; mais là, c'était différent. Les papiers du carton en question n'étaient pas en règle. On n'a pas voulu se mettre en difficulté, on a appelé les gars de la direction. L'un d'eux a proposé de reprendre le carton dans sa voiture, discrètement. Ce qui prouve bien que c'était louche, et que ça venait de la société. Du coup, on a laissé cette personne s'arranger avec la douane. Entre-temps, la marchandise a doublé de valeur pour repartir en France, place Vendôme."

Gilles Labarthe est journaliste indépendant, et cofondateur de l'agence de presse DATAS. Sabine Geli est journaliste stagiaire à DATAS. 1) Art. 182 et 184 de l'Ordonnance sur les douanes ²⁾ Voir exemple: Spedlogswiss. Rapport annuel 2006. Association suisse des transitaires et des entreprises logistique. www.spedlogsuisse.com 3) Prénoms fictifs.





La télé publique d'un Etat fantôme

En Abkhazie, la télévision publique a peu de moyens mais joue un rôle central dans une société marquée par la guerre. Par Clément Girardot

il surplombe la côte de la mer Noire et la capitale de l'Abkhazie: Soukhoumi ou Soukhoum (60 000 habitants) suivant que **Ancien sanatorium militaire.** Le bâtil'on adopte la prononciation géorgienne ou abkhaze.

Situé à l'Ouest du Caucase, l'Abkhazie est un territoire disputé: ancienne république autonome de la Géorgie soviétique, elle devient de facto indépendante en 1993

a façade fait penser à un hôtel, à la suite d'une guerre de treize mois contre le bâtiment blanc de la télévi- la Géorgie. Selon le droit international, sion publique abkhaze se cache l'Abkhazie fait partie intégrante du terridans un écrin de végétation toire géorgien, mais depuis 2008 la Russie subtropicale. A flanc de colline, est un des rares pays à reconnaître le gouvernement de Soukhoumi.

> ment de la télévision témoigne de cette histoire tumultueuse: "Après la guerre, nous avons déménagé ici, raconte Alkhas Cholokua, le directeur de la radio-télévision abkhaze, c'est un ancien sanatorium

l'armée géorgienne durant le conflit. C'est grand mais pas très adapté à ce que l'on fait." Cholokua, 37 ans, retrace avec fierté l'histoire de la télévision: "Les Abkhazes n'avaient pas beaucoup de droits, en 1978 les habitants ont manifesté pour l'ouverture d'une télévision en langue abkhaze." Message entendu par Moscou qui autorise la création d'un canal abkhaze, ce qui crée des remous au sein de la compagnie de télévision, préfigurant du conflit à venir: "En 1992, la rédaction est séparée entre section géorgienne, russe et abkhaze. Les relations militaire soviétique qui était occupé par entre Géorgiens et Abkhazes deviennent

très tendues, les émissions doivent être approuvées par Tbilissi qui contrôle notamment la musique qui est diffusée."

Chaque jour, la télévision produit six heures d'émissions: des informations, des talk-shows et des émissions thématiques. Elle réalise aussi des publicités adaptées au marché local. Moyennant quelques milliers de roubles, une speakerine enregistre l'annonce personnelle d'un téléspectateur, souvent liée aux anniversaires et aux enterrements.

La télévision publique tient un rôle social important dans ce pays de seulement 240 000 habitants, dont 122 000 abkhazes. Alkhas Cholokua souligne que la mission principale de la chaîne est de "développer et de populariser la langue nationale". L'abkhaze est selon certains linguistes l'une des langues les plus difficiles du globe, elle ne ressemble ni au russe ni au géorgien.

"Des téléspectateurs nous contactent pour nous donner leur avis sur la prononciation en Abkhaze de tel ou tel mot", raconte Naala Kove, 23 ans, la présentatrice du journal télévisé qui est assise derrière un pupitre fait maison, aux couleurs nationales: vert et blanc. "Au début, j'étais stressée mais maintenant je suis plus relâchée", déclare la jeune journaliste qui est déjà depuis trois ans la voix des Abkhazes, en langue locale et aussi en russe, la langue la plus pratiquée, la lingua franca du Caucase.

Mères de soldats. Dans son bureau, le directeur garde un œil sur la chaîne russe d'infos en continu Rossiya 24. Il prend la télécommande et zappe sur la chaîne abkhaze. Des mères vêtues de noir pleurent et montrent à la caméra des portraits de leurs fils morts pendant la guerre. "De fin août jusqu'au 30 septembre nous avons des émissions spéciales dédiées à la guerre et aux vingt ans de la victoire sur la Géorgie."

Un anniversaire que la télévision publique se doit de célébrer: "Les spectateurs veulent cela, les mères de soldats viennent ici et nous demandent de parler de leurs fils." Mais le trentenaire dynamique se défend de vouloir "cultiver le souvenir de la guerre" et prend en exemple la matinale, qui parle "de choses positives", loin de la politique et des stigmates du conflit.

Clément Girardot est journaliste indépendant.



Syrie: former des journalistes aux enjeux humanitaires

Toutes les crises humanitaires l'ont montré. Sans une information fiable reçue par la population, sans collaboration avec des journalistes locaux ou régionaux, l'aide internationale a plus de peine à atteindre et sauver les victimes. Et quand arrive la phase de réconciliation et reconstruction, des médias vigilants peuvent réduire la méfiance, les rumeurs et la corruption.

Ce rôle crucial des journalistes, qui semble aller de soi (voir l'exemple de Radio Okapi au Congo RDC), n'a toujours pas été bien compris par la plupart des organisations humanitaires, et est encore moins intégré dans leurs stratégies. Les efforts tentés dans ce sens en Haïti n'ont pas été suffisants.

Offres de formation. Face à la crise syrienne, les offres de formation ne manquent pas. La Suisse soutient un réseau de jeunes journalistes citoyens à Beyrouth. Beaucoup d'efforts visent notamment des blogueurs et des vidéastes, comme dans d'autres pays arabes. La Fondation Adenauer, BBC Media Action, L'Union européenne et d'autres acteurs organisent cet automne des stages en Jordanie et au Liban: technique professionnelle, éthique, médias sociaux... et aussi compréhension de la politique européenne.

Mais le projet lancé à Genève par l'ONG Crosslines Essential Media, avec l'appui de la Fondation Thomson (liée à Reuters), remplit une case vide: faire découvrir, à Genève et sur le terrain, le fonctionnement des agences humanitaires, en interaction avec celles-ci. Son originalité: associer aux journalistes syriens de différents bords des confrères des pays voisins, ainsi que d'autres pays ayant vécu des guerres civiles (Afghanistan, Côte d'Ivoire, Rwanda. Plus quelques reporters internationaux pour assurer des regardes extérieurs, un partage d'expérience professionnelle, et des outils pour une information inclusive. Une info qui sauve et reconstruit grâce à sa crédibilité (contact: edgirardet@gmail.com).

Journalisme "alité"? Y a-t-il danger d'un journalisme "alité" (embedded) avec les grands sauveurs occidentaux? Pour y échapper, propose Crosslines, les agences humanitaires doivent oser montrer sans complexe leurs contraintes et dilemmes, tout en facilitant la rencontre avec des acteurs aux vues diverses, voire critiques. Et les journalistes doivent oser poser des questions.



Daniel Wermus, journaliste, fondateur



Affaire Condamin-Gerbier, le mythomane et les naïfs

Sans la moindre vérification, une partie de la presse et de la classe politique française a avalé les mensonges d'un ancien cadre de banque suisse. Par Ian Hamel

l existe des centaines de spécialistes de l'évasion fiscale et du blanchiment d'argent, des magistrats, des policiers, des douaniers, des avocats, des journalistes. Ils écrivent sur ces sujets des dizaines de livres, des centaines de rapports, des milliers d'articles. Sans compter les conférences et les tables rondes. Aucun n'a eu les honneurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, chaque fois pendant plus d'une heure. Pierre Condamin-Gerbier, si. Pourtant, cet homme élégant, un Français âgé de 43 ans, domicilié en Suisse, était un parfait inconnu début 2013.

Mais il lui a suffi de passer quelques coups de téléphone pour qu'aussitôt rédacteurs, policiers, douaniers, juges et politiciens tricolores se précipitent pour boire ses paroles. En quelques semaines, cet ancien cadre de l'UBS et de la Banque Reyl est devenu un héros, un chevalier blanc, présenté comme le seul homme capable de révéler les noms des fraudeurs du fisc, ministres et anciens ministres compris, qui dissimuleraient leurs avoirs dans les banques suisses...

"Les noms, vite!" Certes, Pierre Condamin-Gerbier a choisi le bon moment. Les Français viennent de découvrir que Jérôme Cahuzac, le ministre du Budget, possédait un compte non déclaré à la Banque Reyl. Et Pierre Condamin-Gerbier a justement travaillé à Revl Private Office, avant de s'en faire licencier en 2009. A Paris, c'est suffisant pour que le site Mediapart le présente comme une "haute personnalité des milieux éminent de l'actuel gouvernement." financier et politique genevois".

Condamin-Gerbier est devenu "le cauchemar des banquiers suisses". Et quand ce "lanceur d'alerte" annonce qu'il va livrer à la justice une liste d'une quinzaine de personnalités disposant de comptes sur les bords du lac Léman, Guy Birenbaum, sur le site du "Huffington Post", lance un vibrant nant les Fabius, qu'un témoin indirect. Je appel: "Les noms, vite!"



nistre de l'Education, affirme disposer de cette liste, précisant "les gens de droite sont

un peu plus nombreux. A gauche, on trouve

diverses personnalités ainsi qu'un membre

qui l'ont glorifié.

Si l'on en croit le "Figaro", Pierre **Un costume de James Bond.** Pierre Condamin-Gerbier met en cause Laurent Fabius, le ministre français des Affaires étrangères, affirmant que les avoirs détenus par les Fabius seraient abrités par un trust propriété d'une société luxembourgeoise, tout en ajoutant: "Je ne suis, concern'ai pas d'information concrète." En clair, Antoine Peillon, journaliste à la Pierre Condamin-Gerbier lance des accu-"Croix", et frère de Vincent Peillon, le mi- sations sans la moindre preuve, mais cela

n'empêche nullement certains journalistes de les reprendre, et d'assurer que ces déclarations "font trembler la classe politique française"...

Qui est ce superhéros capable de filer la frousse à la fois aux banquiers suisses et aux politiciens français? En surfant sur Internet ou en consultant la presse suisse, il ne faut guère que quelques minutes pour découvrir le revers de la médaille de ce cadre au chômage, criblé de dettes, qui ne s'appelle pas Condamin-Gerbier, mais Gerbier, nullement diplômé d'HEC comme il le prétend.

L' "Agefi" révèle qu'il a été condamné à trois mois de prison avec sursis en 2006 pour avoir utilisé 192 fois la carte de crédit de l'UBS à des fins personnelles. Le "Temps" évoque un "mégalo aimant être sur le devant de la scène", qui avait remplacé sur sa page Facebook son portrait par celui de Daniel Craig dans son costume de James Bond.

Proche de Sarkozy? Mieux encore, le mensuel français "Capital" présente Pierre Gerbier tout sourire en juillet 2012 devant le jet d'eau de Genève sous le titre: "Leur mission: aider nos riches à filer en Suisse". Pierre Gerbier assure que pour lui, 15 millions d'euros, c'est de la menue monnaie, et que ses clients, des ultrariches, disposent tous "de leur propre jet privé à l'aéroport de Cointrin". En fait, l'ancien cadre de banque est au chômage et l'Office des poursuites du district de Morges (il habite Saint-Prex) énumère sur neuf pages ses commandements de payer!

Par ailleurs, Pierre Gerbier a bien été responsable de l'UMP en Suisse de 2006 à 2008, mais il y a laissé davantage de dettes que de bons souvenirs. Se présentant comme proche de Nicolas Sarkozy, il prétendait faire venir le candidat à l'élection présidentielle pour un grand meeting à Neuchâtel, attirant les milliers de militants de l'Est de la France... Mieux encore, il assurait que le Conseil d'Etat neuchâtelois participait à l'organisation de cette réunion en faveur de Nicolas Sarkozy. Seul petit problème, la direction de l'UMP à Paris ignorait tout des annonces de Pierre Gerbier. Le Conseil d'Etat démentait fermement.

La Suisse, "Etat voyou". Certes, plusieurs publications françaises, comme "Libération" ou "Le Canard enchaîné", ne sont pas tombées dans le piège. L'hebdomadaire satirique a même titré: "Le pas-toutblanc chevalier anti-évasion fiscale". Malgré tout, comment expliquer la très grande naïveté d'une grande partie de la presse et de la classe politique dans cette affaire?

Pendant des semaines, tous ceux qui osaient mettre en doute les "révélations" de Pierre Gerbier étaient systématiquement accusés de complicité avec les banques suisses. Après l'arrestation de ce faux lanceur d'alerte, le 5 juillet 2013, Pierre de Courson, député centriste, et président de la commission d'enquête sur l'affaire Cahuzac, s'est écrié: "Le juste est emprisonné, c'est incroyable!", ajoutant: "Que ceux qui ont commis des crimes accusent ceux qui les dénoncent: il faut être en Suisse pour voir cela!" Quant à Yann Galut, député socialiste et rapporteur du projet de loi contre la fraude fiscale, il considère l'incarcération de Pierre Gerbier comme "un message menaçant envoyé par la Suisse à l'intention des lanceurs d'alerte". Enfin, l'ancien candidat à l'élection présidentielle, Nicolas Dupont-Aignan, somme la Suisse de cesser de se comporter en "Etat voyou".

Après deux mois et demi de détention, Pierre Gerbier a été libéré. Il a reconnu qu'il avait menti, dénonçant tous ceux qui l'ont glorifié pendant des semaines, les juges, les hommes politiques, les journalistes français, qui, selon lui, l'ont mis sous pression, trahi, et ont modifié ses propos... Moralité de l'histoire? Aucune.

Ian Hamel est journaliste et écrivain. Il a publié en 2013 "Les Bettencourt, derniers secrets" (L'Archipel) et "L'affaire Ségalat ou la présomption de culpabilité" (Editions du Belvédère).



Slow journalism, un phénomène assez élitiste

J'ai lu avec intérêt l'article sur le Slow journalism, un journalisme plus lent et moins centré sur l'actualité que nous essayons aussi de pratiquer avec le photographe Nicolas Brodard. Comme de nombreux lecteurs je suis content de l'apparition de ces nouvelles très belles publications mais c'est un phénomène qui reste assez élitiste, d'une part concernant le lectorat en raison du prix de ces revues, et d'autre part dans la sélection des "auteurs". Il me semble que quelques grands noms (connus par ailleurs pour leurs livres, pour des prix) tirent leur épingle du jeu et que les autres ont toujours de grandes difficultés à vivre d'un journalisme plus lent.

Clément Girardot, Reignier (France)



Votre avis nous intéresse. Ecrivez à

redaction@edito-online.cl

Publicité





Le critique sur la corde raide

Pour satisfaire aux exigences du métier, le critique doit souvent lutter contre le vedettariat, l'industrie culturelle et les soucis financiers des médias. Par Geneviève Praplan

teven Spielberg a-t-il encore beque son nouveau film soit présenté aux critiques et la salle des projections de presse se remplit! Pour un film africain, ukrainien, œuvre d'un auteur inconnu, voire le premier long métrage d'un cinéaste européen, les fauteuils se vident. La situation n'est pas différente en matière de littérature, de musique, de théâtre ou d'arts plastiques, eux aussi illustrés par des stars. L'artiste connu, même s'il n'a pas grand-chose à dire, appelle le paparazzo, pour usurper le terme.

Ainsi irait donc la critique? Moins séduite par la création que par le people? Cela arrive. Les raisons, d'ailleurs, ne sont pas toujours liées à la volonté de l'intéressé.

Les critiques sont des journalistes soin d'être connu? Non. Pourtant, spécialisés dans le domaine artistique. Ils ont à faire découvrir des œuvres qui, sans eux, resteraient inconnues ou passeraient inaperçues parce qu'elles ne disposent pas du support publicitaire de l'industrie; des œuvres d'art, qui marquent un être humain, l'aident à se ressourcer, à donner du sens à sa vie, à déchiffrer le monde. Les critiques aident le public à appréhender

> La critique est souvent critiquée, certains la jugent inutile. Le critique doit incessamment la défendre et continuer son travail de critique. Son nécessaire travail, car, comme tout journaliste, il doit informer.

> une sculpture, un film... de quelle démarche

sont-ils le résultat, quelles en sont les singularités, les défauts peut-être, les faiblesses ou au contraire, leur puissance de conviction? A ce stade, un mot s'impose, un mythe: l'objectivité. Lui est associée une question délicate: pour qui?

L'objectivité est l'idéal à poursuivre. Elle exige du critique un effort constant pour sortir de lui-même, de ses goûts et de ses certitudes, pour analyser l'œuvre avec une âme et un œil toujours neufs. Ne pas donner son opinion; faire parler l'œuvre, l'esquisser dans sa vérité, en des termes qui l'ouvrent au public.

Pour cela, voir et revoir l'œuvre avant d'écrire... Mais quel critique peut se le permettre, quand il doit la présenter dès sa sortie, avant la concurrence? Les services de presse, les conférences de presse, la disponibilité des créateurs sont là pour lui faire respecter en priorité son rôle de diffuseur. Et quel critique renoncera à une invitation qui lui offrira le voyage, le communiqué tout prêt en même temps que le

"Populaire". Poser cette question c'est toucher au paradoxe du journalisme actuel, entré dans une logique de consommation. Un renversement s'est produit depuis que les médias risquent la faillite. L'information n'est plus leur patronne. Le public l'a remplacée, il faut tout faire pour lui plaire, quitte à cesser de l'informer. Comment, dès lors, tenter l'objectivité en abordant les œuvres? On parlera de la plus facile, de celle qui aura du succès, car il faut "vendre" son journal ou "faire de l'audience".

Le critique souffre de ces contradictions. Il craint de glisser sur la pente des succès commerciaux. Parfois même, on l'y contraint. Certes, on ne lui dit pas "commercial", mais "populaire"; on y ajoute même "de qualité", pour masquer la compromission. Or, ce n'est pas "populaire" qui compte, mais "qualité".

L'effort doit être mis sur la profondeur de la réflexion, la résonnance de l'œuvre, la pertinence de son message, le charme de son humour, la valeur de son esthétique... tant de facteurs qui s'attachent à la création. Faut-il vraiment en priver le

Voici un livre, une pièce de théâtre, **Geneviève Praplan** est journaliste libre et critique de cinéma.

REVENDICATIONS SYNDICALES POUR LA RECHERCHE JOURNALISTIQUE

Conférence de branche de syndicom

Le 30 novembre 2013, 13h30 à 17 heures à Zurich (Morf-Stube, Neumarkt 5)

La recherche fait partie intégrante du profi<mark>l profession</mark>nel du/de la journaliste. Elle est le moyen indispensable de se procurer des informations, de relever des sujets majeurs, de faire la lumière sur les événements. Mais comment se fait-il que de nombreuses rédactions ont aujourd'hui des équipes de recherche restreintes ou pas d'équipe du tout? La recherche est-elle devenue l'affaire de quelques spécialistes? Les autres journalistes n'ont-ils plus de temps à y consacrer? Comment doivent se présenter les conditions de travail pour permettre d'effectuer de bonnes recherches et des enquêtes approfondies? Que revendiquons-nous, en tant que journalistes, en matière de loi sur la transparence et de protection légale des lanceurs d'alerte (whistleblower)?

Les journalistes du syndicat des médias syndicom débattront de ce thème lors de la conférence de branche annuelle du 30 novembre. En outre, syndicom informera sur la situation actuelle dans le domaine de la CCT romande et du GAV alémanique et tessinois. La conférence de branche est l'organe suprême des journalistes affiliéees à syndicom. Elle éliera le comité de branche et une nouvelle présidence.

Le programme et les noms des invités se trouveront dès le 12 novembre sur www.syndicom.ch/conferencedelabranchepresse.





Abonnez-vous à **EDITO+KLARTEXT!**

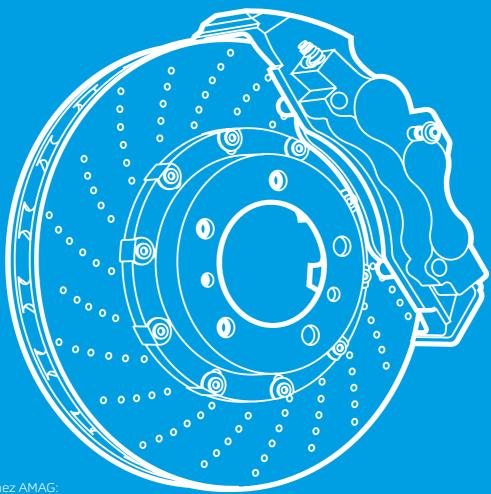
Réservez dès maintenant le prochain EDITO+KLARTEXT grâce à un abonnement annuel de 65 francs.

www.edito-online.ch/abonnements abo@edito-online.ch



Votre système antiblocage pour tout ce qui concerne l'automobile

Les dernières news au sujet d'AMAG? Des informations de première main sur les nouveaux modèles de nos marques ou sur nos prestations? Des réponses à des questions d'ordre général concernant l'automobile? Contactez-nous. Pour vous, nous sommes toujours on air.



Vos interlocuteurs chez AMAG:

Dino Graf et Markus Gamper AMAG +41 56 463 93 35 presse@amag.ch

Livio Piatti VW +41 56 463 94 61 vw.pr@amag.ch

Katja Cramer Audi +41 56 463 93 51 audi.pr@amag.ch

Karin Huber SEAT +41 56 463 98 08 seat.pr@amag.ch Donat Aebli ŠKODA +41 56 463 98 07 skoda.pr@amag.ch

Livio Piatti VW Nutzfahrzeuge +41 56 463 94 61 vw.pr@amag.ch

stop+go +41 56 463 93 35 presse@amag.ch

ROC +41 56 463 93 35 presse@amag.ch

